

L'éducation positive et bienveillante



Crédit photos : Pexels

Enzo Alifano
Pierre Allain
Arthur Allaire
Tanguy Arousseau
Emilie Cayatte

Thomas Desproges
Anouk Perreau
Quentin Pichard
Maëlle Thaller

2024

Cette publication a été réalisée par des étudiants en troisième année du cycle ingénieur de Mines Paris PSL Research University. Il présente le travail réalisé dans le cours intitulé « Descriptions de controverse », qui a pour objectif d'introduire les étudiants à l'univers incertain de la recherche scientifique et technique et de les sensibiliser aux enjeux de la participation citoyenne.

Mines Paris décline toute responsabilité pour les erreurs et les imprécisions que peut contenir cet article. Vos réactions et commentaires sont bienvenus. Pour signaler une erreur, réagir à un contenu ou demander une modification, merci d'écrire à la responsable de l'enseignement : madeleine.akrich@mines-paristech.fr.

■ Introduction

Septembre 2023, dans une aire de jeux pour enfants. Un parent veut quitter le parc mais l'enfant refuse et se roule sur le sol en criant. Le parent tente de maîtriser la crise, s'énerve, "arrête de faire ton bébé maintenant". Il finit par soulever l'enfant, le met dans sa poussette et l'y attache de force.

L'attention de Marie et Paul, assis non loin sur un banc pour surveiller eux aussi leurs enfants, est attirée par les pleurs de cet enfant. Ces derniers observent la scène et la commentent :

Paul : T'as vu ça ? Dévaloriser son enfant comme ça et le mettre de force dans sa poussette, de nos jours c'est inacceptable quand même...

Marie : Moi je pense que je lui aurais mis une claque pour moins que ça...Il fait clairement un caprice ! Il faut bien que le parent établisse son autorité et qu'ils finissent par rentrer. Ils sont peut-être attendus ailleurs et ne peuvent pas s'éterniser ici.

Paul : Des violences pareilles, ça peut créer des traumatismes tu sais. D'ailleurs, n'y a-t-il pas une loi qui a été votée récemment pour interdire les fessées, et plus généralement les violences sur les enfants ?

Marie : Peut-être...Personnellement j'ai été éduquée comme ça, et je m'en porte très bien ! Il faut bien que l'enfant apprenne à obéir, sinon il devient un enfant roi et fait tout et n'importe quoi. Comment veux-tu qu'il devienne un adulte responsable ?

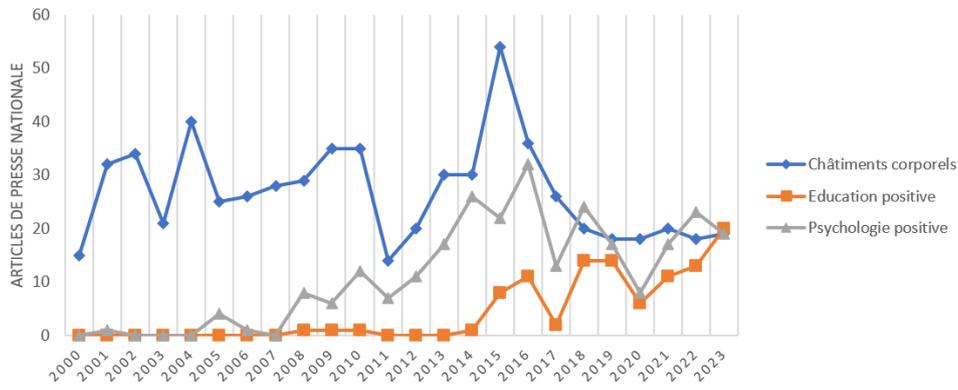
Paul : Non mais il faut faire preuve de bon sens ! Sans laisser l'enfant faire ce qu'il veut, si tu le considères comme un adulte et que tu lui expliques clairement les choses, il comprendra très bien. J'ai d'ailleurs écouté France Inter ce matin, et une pédiatre du nom de Catherine Gueguen expliquait justement que le cerveau des enfants n'est pas encore complètement formé, il faut donc prendre le temps de leur expliquer calmement¹.

Marie : C'est trop facile d'aller parler d'éducation sur un plateau télé et donner des conseils, moi aussi je peux le faire. Mais chaque enfant est différent, et c'est facile de culpabiliser les parents qui font de leur mieux.

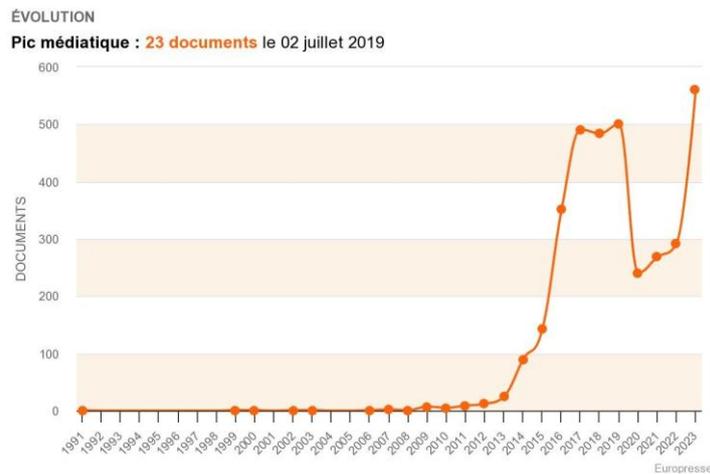
Le soir venu, Marie se renseigne alors sur cette fameuse loi, et tombe rapidement sur le site de l'association « Stop VEO » (Violences Éducatives Ordinaires) anciennement présidée par Céline Quelen, militante pour les droits de l'enfant. Marie découvre également des acteurs fortement médiatisés, comme les psychothérapeutes Isabelle Filliozat et Caroline Goldman, qui se positionnent à l'heure actuelle comme des expertes ayant chacune leur vision propre de la parentalité et des méthodes éducatives, polarisant le débat public entre les pro-éducation positive, et ceux qui s'y opposent.

Comme Marie, la presse française s'intéresse à la notion « d'éducation positive » à partir des années 2007-2008. Si la question des châtimements corporels et de l'interdiction des violences sur les enfants est présente dans la presse depuis longtemps et a abouti à la première loi « anti-fessée » de 2007, qui définit et sanctionne les violences physiques sur les enfants, le débat public se saisit en effet de la notion « d'éducation positive » seulement à partir des années 2013-2014. Cet intérêt se développe à partir de la pensée sur la psychologie positive venant des Etats Unis et se représente dans la presse dès 2007-2008 avec une forte augmentation des études scientifiques mondiales sur le sujet. L'intérêt pour l'« éducation positive » culmine vers 2019 en rejoignant la question d'une éducation non-violente, lors d'une seconde loi concernant les « violences éducatives ordinaires », qui élargit le spectre d'application de la loi de 2007 aux violences morales et psychologiques ; comme le présentent les figures ci-dessous.

¹ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question », Podcast Le téléphone sonne <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

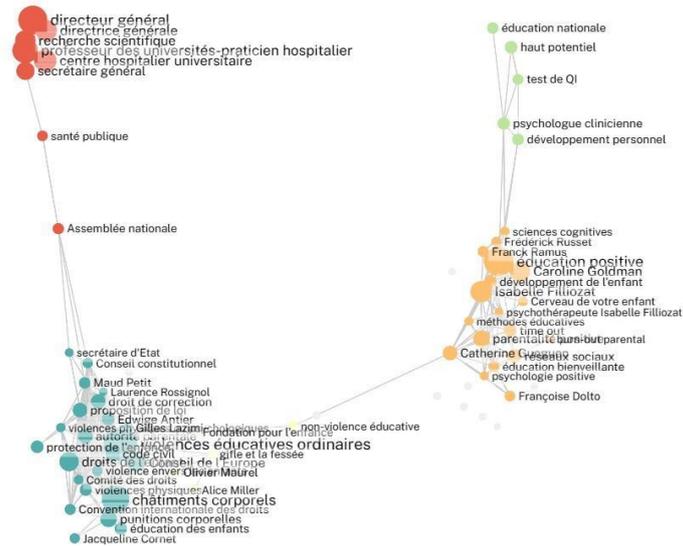


Occurrence des termes « châtiments corporels », « éducation positive », « psychologie positive » dans la presse nationale française entre 2000 et 2023. Crédit photo : Europresse.



Occurrence des termes « éducation positive » ou « éducation bienveillante » dans la presse française entre 1991 et 2023. Crédit photo : Europresse.

Ces discussions autour de l'éducation positive réunissent une diversité d'acteurs aux formations et aux objectifs variés. On retrouve parmi ces acteurs des professionnels de la santé comme des médecins ou des psychothérapeutes, des représentants des pouvoirs publics, des associations défendant les droits des enfants ainsi que des professionnels de l'enfance. Chacun apporte une vision de l'éducation en lien avec son expertise professionnelle, mais aussi personnelle, autour des quatre pôles suivants : l'aspect médical, législatif, parental et scolaire.



Cartographie des termes les plus employés dans la controverse. Corpus Europresse extrait de la presse nationale à partir du mot-clé "éducation positive" puis traité via Cortex (voir partie Matériaux et méthodes). Crédit photo : Cortex.

La dynamique est d'autant plus complexe que l'éducation est du ressort d'une grande variété de disciplines scientifiques, de pratiques cliniques, de techniques pédagogiques, et de la parentalité. Ces échanges entre acteurs constituent dès lors un réel « forum hybride », notion introduite par Yannick Barthe, Michel Callon et Pierre Lascoumes dans leur ouvrage *"Agir dans un monde incertain"*² : ils mettent aux prises des spécialistes et des non experts, qui font valoir des préoccupations et des savoir-faire parentaux. De nombreux citoyens ordinaires se regroupent et expriment ainsi leur avis, grâce à des associations ou directement sur les réseaux sociaux et dans les médias, s'emparant du sujet de la parentalité, qui les concerne directement, et brisant les asymétries usuelles entre spécialistes et profanes.

Intéressons-nous davantage aux questions au cœur de cette controverse, et tentons de faire apparaître les nœuds de discorde entre les acteurs de celle-ci. Tout d'abord, les acteurs de la controverse interrogent l'objectif de l'éducation. La finalité est-elle de favoriser l'insertion de l'enfant dans la société, ou bien son développement personnel et son bien-être ? Ces deux voies qui semblent opposées, sont intimement liées à la posture que le parent adopte avec son enfant. Ainsi, là où certains comme Céline Quelen prônent une approche éducative plaçant l'enfant sur un pied d'égalité avec l'adulte, rompant avec l'image traditionnelle de l'autorité parentale (*Entretien Céline Quelen*), Caroline Goldman soutient au contraire que les enfants ne sont pas en mesure de déterminer quelles pratiques sont bénéfiques pour eux³.

Au-delà de la posture parentale, la controverse s'intensifie autour du cadre à imposer à l'enfant et des limites à établir. Pour plusieurs acteurs tels que la pédopsychiatre Sophie Dechêne, les limites éducatives sont essentielles car elles permettent de donner à l'enfant des repères concernant les attitudes à adopter ou à éviter en société. Cependant, Céline Quelen dénonce non seulement certaines de ces limites mais aussi les méthodes utilisées pour les faire respecter, qui d'après elle peuvent être constitutives de « violences éducatives ordinaires » et donc nuire au développement de l'enfant. Certaines méthodes suscitent particulièrement la controverse, comme celle du time-out préconisé par Caroline Goldman et plusieurs professionnels de la santé, qui implique

² Barthe Y., Callon M., et Lascoumes P. (2001). *Agir dans un monde incertain: Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

³ Goldman C., (2022). Critique de l'éducation positive / bienveillante. *Le Carnet PSY*, 256.8, 7–12. <https://doi.org/10.3917/lcp.256.0007>

d'isoler l'enfant après une situation problématique, afin de le placer dans un lieu neutre où il peut réfléchir à ses actions.

Selon les acteurs qui s'accordent à reconnaître que l'éducation parentale joue un rôle constitutif dans nos sociétés, la question de la législation et du rôle de l'autorité publique revêt une importance fondamentale. Le débat s'articule autour de la marge d'interprétation permise par les lois en vigueur, ainsi que de leurs répercussions sur la légitimité parentale. On observe ainsi une polarisation entre les parties non satisfaites des lois actuellement en vigueur et celles les percevant comme une avancée trop modeste. Alors que des acteurs désirent qu'elles soient plus précises, d'autres souhaiteraient qu'elles soient accompagnées de la mise en place de moyens concrets.

Enfin, il peut être difficile pour un parent d'éduquer son enfant à une époque où la prolifération des canaux de communication favorise la diffusion massive de conseils ou pratiques éducatives. Les acteurs posent la question de la légitimité de chacun à parler sur le sujet. Tout d'abord, car ces acteurs, en fonction de leur domaine d'expertise respectif, manifestent des perspectives variées sur l'éducation. Ensuite, car cette diversité amène un feu de critiques, mettant en cause la qualification, l'expertise et la motivation des acteurs, en particulier sur l'utilisation de sources scientifiques. Enfin, car l'utilisation d'exemples personnels rend parfois difficile la distinction entre l'opinion en tant qu'experts ou en tant que parents.

■ Posture vis-à-vis de l'enfant : des parents en perte de repères ?

Éduquer, bien sûr, mais comment ? Quels moyens déployer pour faire grandir ses enfants ? Quels sont le rôle et la responsabilité des parents ? Ces derniers sont-ils légitimes à imposer des règles pour construire la personnalité de leur enfant ?

Laissons la parole à une pédiatre que nous avons interrogée sur l'éducation :

« Le but, c'est que la personne devienne quelqu'un d'épanoui, qu'il se connaisse lui-même, qu'il sache avoir des relations satisfaisantes avec les autres et qu'il arrive à avoir une vie qui correspond vraiment à ce qu'il a envie, à ses valeurs, à ses propres valeurs. » (*Entretien, Catherine Gueguen*)

Chez les professionnels de l'enfance que nous avons interviewés, le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants s'éclaire sous deux angles : développer le bien-être personnel de l'enfant, et le rendre capable d'interactions sociales. Santé publique France définit ainsi dans un rapport public les compétences psychosociales qu'il est primordial de développer chez l'enfant comme :

« Un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives »⁴.

Cette convergence de point de vue sur le but de l'éducation se retrouve cependant tout de suite questionnée par les moyens, potentiellement incompatibles, d'atteindre ces deux buts. Développer le bien-être de l'enfant ne se

⁴ Lamboy B., Arwidson P., du Roscoät E., Fréry N., Lecrique J.-M., Shankland R., Tessier D., Williamson M.-O. (2022), Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes. Synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisé en 2021. Santé publique France, Collection : État des connaissances, 37 p, <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/les-competences-psychosociales-un-referentiel-pour-un-dploiement-aupres-des-enfants-et-des-jeunes-synthese-de-l-etat-des-connaissances-scientif>

fait-il pas au détriment du développement de ses relations sociales et inversement ? Le philosophe Pierre Vespérini polarise ainsi la question dans une tribune publiée dans *Le Monde* :

« Voulons-nous faire un homme libre et qui chérisse la liberté, capable de comprendre – parce qu'on lui en aura laissé le temps – ce que sont le bien et le mal, la complexité de ses émotions et de ses désirs, donc capable de bonheur, ou voulons-nous faire un animal bien dressé, toujours fonctionnel et obéissant, prêt à s'adapter à tout ce qu'on voudra, y compris au pire, pourvu que le groupe ne l'exclue pas ? »⁵.

Adaptation à la société ou bien-être personnel, la mise en évidence de cette alternative est d'autant plus intéressante que les acteurs de la controverse se revendiquent eux-mêmes de l'une ou l'autre de ces deux tendances, et s'accusent mutuellement de construire des enfants inadaptés à la société ou bien opprimés. Sophie Dechène, pédopsychiatre que nous avons interrogée, explique ainsi recevoir en consultation des enfants ayant des attitudes très violentes ou inadaptées directement à cause de leur éducation. Cette opposition se développe dans la posture proposée aux parents pour éduquer leurs enfants.

▪ L'adulte à l'égal de l'enfant ?

Selon les partisans de l'éducation positive, les parents ne doivent pas se placer comme supérieurs à leurs enfants pour imposer une discipline mais doivent être plus à leur écoute, afin de les laisser s'exprimer. Céline Quelen, directrice générale de l'association STOP VEO luttant contre les violences éducatives ordinaires décrit une posture à éviter, qu'elle qualifie d'« adultisme ». Selon elle, l'enfant ne doit pas être considéré comme inférieur à l'adulte, mais plutôt comme un mini-adulte ou un adulte en devenir.

Céline Quelen soutient que :

« L'adultisme c'est quand l'adulte se sent supérieur à l'enfant. Il y a des formes d'adultisme qui ne sont pas acceptables, c'est-à-dire de partir du principe qu'on sait tout mieux que les enfants, penser à leur place, imaginer ce qu'ils ressentent à leur place » (*Entretien Céline Quelen*).

Elle nuance cependant rapidement :

« Après, pousser à l'extrême [inverse ndr], c'est vraiment mettre l'enfant au même niveau que l'adulte, en termes de droits, de décisions et là, ça peut être préjudiciable parce qu'on peut quand même aller vite vers la négligence » (*Entretien Céline Quelen*).

Pour elle, il y a donc une réflexion à avoir pour déterminer jusqu'à quel point les parents doivent adopter une posture « adultiste ». Cependant, la question est souvent caricaturée et les détracteurs de l'éducation positive accusent justement les opposants à l'adultisme de ramener les parents à l'égal de l'enfant, de les déposséder de leur autorité, et que cela peut même constituer une autre forme de violence envers les enfants. Daniel Coum, psychologue et psychanalyste attaque ainsi :

« Nous nous permettons d'attirer l'attention sur une forme de violence invisible que la promotion de l'éducation positive génère. [...] Elle tend à bafouer l'asymétrie nécessaire dans le rapport parent/enfant, en faisant de l'enfant un « partenaire » (pour ne pas dire un « collaborateur » ou un « associé » de l'éducation dont il est l'objet). L'idéal égalitariste imprègne le discours donc les faits qui objectent aux rapports de pouvoir et d'autorité pour y substituer un rapport de coopération. »⁶

⁵ Vesperini P, (2023, 18 février), Punir un enfant en l'isolant dans sa chambre est « très efficace pour le "dresser", pas pour l'"éduquer" », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/18/le-retrait-d-amour-institue-par-l-exclusion-est-tres-efficace-pour-dresser-un-enfant-pas-pour-l-eduquer_6162363_3232.html

⁶ Coum, Daniel. (2019), « Éducation positive : fabriquer de l'obéissance ou de la subjectivité ? » *Spirale*, vol. 91, n° 3, p. 46-60, *Cairn.info*, <https://doi.org/10.3917/spi.091.0046>

De même 350 professionnels de santé (pédopsychiatre, psychiatre, psychologues) ont critiqué la méthode d'éducation positive poussée à l'extrême comme une dérive dans une Tribune publiée dans *Le Figaro*, en espérant promouvoir un juste milieu, une « parentalité alliant fermeté et bienveillance »⁷. Face à ces critiques, les partisans de l'éducation positive mettent l'accent sur la relation de confiance et d'empathie avec ses parents qu'un enfant doit développer, pour ainsi mieux pouvoir exprimer ses émotions, alliant son propre bien être et une amélioration de ses interactions sociales. À ce sujet, Catherine Gueguen mentionne de nombreuses études qui ont été publiées dans le monde anglo-saxon^{8,9,10}, au sujet des impacts potentiels d'une éducation plus ou moins centrée sur l'émotion et l'empathie sur le développement cérébral des jeunes enfants et des adolescents. Une de ces études conclut par exemple que le niveau d'empathie des mères pour leur enfant âgé de 6 mois a un lien direct avec le développement du cerveau de ces enfants¹⁰. Les partisans de l'éducation positive ajoutent que développer cette empathie de manière équilibrée n'est pas synonyme de laxisme comme les accusent leurs détracteurs : promouvoir l'écoute de l'enfant même lors d'un caprice, chercher à le comprendre, ne signifie pas supprimer tout cadre ni le laisser devenir un « enfant roi ».

La confusion des parents sur la posture qu'ils doivent adopter - adulte plus ou moins égal à l'enfant - est accentuée par les nouvelles lois sur l'éducation. Les lois, telles que la loi dite « anti-fessée » de 2019¹¹, qui s'inscrivent dans une évolution des approches éducatives traditionnelles, susciteraient chez certains parents un sentiment de délégitimation. Certains ressentent en effet que ces nouvelles interdictions législatives les restreignent dans les méthodes éducatives qu'ils appliquent à leurs enfants, alors que ce domaine relevait auparavant principalement de la sphère privée et était donc exclusivement sous la responsabilité des parents.

Sophie Dechêne, pédopsychiatre opposée à l'éducation positive et très critique sur les conséquences de la loi de 2019 contre les violences éducatives ordinaires se livre sur le sujet :

« Je vois à longueur de journée des parents qui se sentent complètement délégitimés dans leur rôle de parents et dans leur autorité parentale » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Elle poursuit sur l'impact fort de la législation sur la posture parentale :

« En France comme en Belgique, on veut enlever dans les lois le terme autorité parentale et le remplacer par responsabilité parentale. Ce sont des lois qui paralysent les parents, qui ne savent plus quoi faire, ne vont plus rien faire, et qui se placent en position basse par rapport à leurs enfants » (*Entretien Sophie Dechêne*)

Pour Sophie Dechêne, avec cette délégitimation des parents, la parentalité positive entretient un sentiment de culpabilité. « La parentalité positive ne va jamais vous dire ce qu'il faut faire parce qu'en fait, ils n'ont pas de réponse mais ils vont juste vous dire ce qu'il ne faut pas faire. C'est extrêmement culpabilisant » (*Entretien Sophie Dechêne*). Sophie Dechêne accuse ainsi les acteurs de l'éducation positive d'être démagogiques, au sens où ces derniers pointent du doigt les mauvais comportements des parents, mais sans proposer de solutions ; une logique négative qui engendre ainsi un fort sentiment d'impuissance chez les parents.

⁷ Marcelli D., Mikolajczak M., Roskam I., Dechêne S. et al. (2022, 28 octobre), Tribune, La dérive de la parentalité "exclusivement" positive doit être dénoncée. *Le Figaro*, <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/contre-l-education-exclusivement-positive-defendons-une-parentalite-alliant-fermete-et-bienveillance-20221028>.

⁸ Kok, Rianne, et al. (2015) « Normal Variation in Early Parental Sensitivity Predicts Child Structural Brain Development ». *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 54, no 10, p. 824-831.e1. PubMed, <https://doi.org/10.1016/j.jaac.2015.07.009>

⁹ Ornaghi, Veronica, et al. (2020), « Empathy in Toddlers: The Role of Emotion Regulation, Language Ability, and Maternal Emotion Socialization Style ». *Frontiers in Psychology*, vol. 11, p. 586862. PubMed, <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.586862>

¹⁰ Rifkin-Graboi, A., et al. (2015) « Maternal Sensitivity, Infant Limbic Structure Volume and Functional Connectivity: A Preliminary Study ». *Translational Psychiatry*, vol. 5, no 10, p. e668. PubMed, <https://www.nature.com/articles/tp2015133>

¹¹ AFP, *Le Parisien* (2019, 2 juillet). La « loi anti-fessée » définitivement adoptée en France. *Le Parisien*, <https://www.leparisien.fr/societe/la-loi-anti-fessee-definitivement-adoptee-en-france-02-07-2019-8108310.php>

Céline Quelen qui a travaillé à l'élaboration de cette loi est pourtant très consciente de cet effet provoqué chez certains parents :

« Les parents sont affolés en se disant, moi je n'ai plus le droit de donner de fessée, donc ils ont tiré une conclusion en disant je ne peux plus mettre de fessée donc je ne peux plus poser mon autorité. Je ne peux plus mettre de fessée, je ne peux plus leur crier dessus, je ne peux plus les mettre au coin, je ne peux plus les punir, donc qu'est-ce qu'il me reste ? C'est le laxisme » (Entretien Céline Quelen).

Mais pour elle, cet effet secondaire de la loi de 2019 est seulement dû à une mauvaise réception de la loi par les parents, celle-ci n'étant pas assez précise. Elle ajoute également que le gouvernement a « manqué de pédagogie » lors de la promulgation de la loi (*Entretien Céline Quelen*).

En culpabilisant les parents par un sentiment de perte de légitimité, l'éducation positive est, d'après certains de ses détracteurs dont Sophie Dechêne, utilisée par certains acteurs peu scrupuleux pour créer un business. C'est également une position que Caroline Goldman a tenue publiquement¹². Elle soutient par ailleurs que les parents qui seraient malveillants ou violents ne sont de fait pas ceux qui s'intéressent à l'éducation positive, et que par conséquent le résultat de cette « désinformation sur la parentalité positive » n'est en aucun cas de limiter ces violences¹³. La loi n'aurait d'impact que sur les parents pratiquant déjà une parentalité non-violente et manqueraient donc sa cible.

▪ La mutation de l'éducation, une difficulté pour les parents et les autres acteurs de l'éducation ?

Au-delà du changement de législation, les méthodes éducatives préconisées par les tenants de l'éducation positives sont très différentes, voire en rupture totale avec l'éducation qu'ont reçue les parents. Ils peuvent alors se sentir perdus et même démunis concernant l'éducation de leur enfant.

En effet, les partisans de l'éducation positive présentent cette dernière comme une « révolution » nécessaire, qui nécessite un combat pour bouleverser les méthodes d'éducation traditionnelles ancrées dans les habitudes.

« Il faut des associations et des collectifs qui se battent. Des associations puissantes. Metoo a réussi à faire changer les choses. Donc pour les enfants, les enfants, ils ont très peu de voix, donc il faut que ce soit des adultes qui portent leur voix. » (*Entretien Catherine Gueguen*)

Catherine Gueguen compare ainsi le mouvement au mouvement Metoo, qu'elle présente comme un progrès positif qui résulte d'un combat afin de bouleverser des habitudes inscrites dans la société, pour soutenir qu'il doit en être de même de l'éducation positive.

Cette « révolution » est une difficulté majeure pour les parents notamment dans la gestion des émotions car l'éducation des générations antérieures l'avait moins prise en compte comme l'explique Catherine Gueguen :

« Et maintenant, il y a plein de livres avec des émoticônes, avec des choses sur les émotions, qu'il n'y avait pas du tout avant, pas du tout, du tout. On ne parlait jamais d'émotions, jamais, jamais, jamais [...] Parler de ses émotions, c'était interdit à l'école. Interdit à l'école. » (*Entretien Catherine Gueguen*)

¹² Goldman C., (2022). Critique de l'éducation positive / bienveillante. *Le Carnet PSY*, 256.8, 7–12. <https://doi.org/10.3917/lcp.256.0007>

¹³ Mauger B. (2023, 15 février). Caroline Goldman, psychologue : « J'ai vu arriver dans mon cabinet des parents sains et structurés, victimes de désinformation sur la parentalité positive ». *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/02/15/caroline-goldman-psychologue-j-ai-vu-arriver-dans-mon-cabinet-des-parents-sains-et-structures-victimes-de-desinformation-sur-la-parentalite-positive_6161957_4497916.html.

Catherine Gueguen souligne ainsi que l'école n'a pas échappé à ces transformations et qu'une attention particulière est apportée à l'expression des émotions. C'est donc une difficulté majeure pour les parents de comprendre les émotions de leur enfant car beaucoup d'entre eux ne parviennent déjà pas à prendre en compte les leurs.

Par ailleurs, bien que l'éducation procurée par les parents soit essentielle, l'enfant passe une grande partie de son temps en dehors du foyer familial. Que ce soit à l'école, dans les clubs de sports, ou dans les pratiques artistiques, l'enfant est au contact de nombreux professionnels de l'enfance qui jouent par conséquent un rôle dans son éducation. Catherine Gueguen soutient que c'est un point souvent oublié par les intervenants : l'enfant passe une grande partie de son temps hors de la maison.

C'est la raison pour laquelle il y a de plus en plus de formations, avec notamment un plan gouvernemental de développement des compétences psychosociales des adultes en relation avec des enfants. Alors que pour ceux qui défendent l'éducation positive, il est important de former scientifiquement ces professionnels de l'éducation, ses détracteurs soulignent la position difficile dans laquelle l'éducation positive peut les mettre. Reprenant les critiques sur la délégitimation des parents provoqués par l'éducation positive, ils soutiennent que cette délégitimation touche également les éducateurs. Sophie Dechêne donne l'exemple, caricatural, d'un éducateur qui n'oserait pas toucher l'enfant par peur de représailles :

« Vous avez l'exemple d'un gamin qui est sur le bord du balcon, qui est prêt à sauter, et l'éducateur qui ne peut même pas aller le rechercher parce qu'il risque d'être accusé de violence » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Malgré ce rôle important des autres acteurs de l'éducation, eux aussi sensibles aux changements apportés par l'éducation positive, beaucoup d'acteurs restent centrés sur la parentalité. C'est le cas de Céline Quelen, qui, lorsque questionnée sur les actions futures de son association « stop-VEO » à l'école, répond qu'il s'agirait d'un « sujet intéressant où il y a beaucoup à faire car les enfants peuvent y subir des violences » (*Entretien Céline Quelen*), mais que cela ne fait pas partie des projets de l'association à court terme.

Porte d'entrée dans la controverse, la question de la posture que doivent adopter les parents pour éduquer leur enfant divise les différents acteurs du débat médiatique. L'adulte est incité par les partisans de l'éducation positive à se rapprocher de l'enfant, à donner plus d'importance à l'empathie dans les relations avec lui, pour mieux préserver son bien-être et ne pas le mettre dans des situations humiliantes. À l'inverse, jugeant cette première tendance laxiste, leurs opposants défendent l'importance du cadre posé autour de l'enfant pour qu'il s'habitue à avoir des interactions sociales et qu'il soit pleinement adapté à la société. Dans ce débat très polarisé, les parents sont parfois en perte de repères, certains se sentent délégitimés ou même culpabilisés par les changements législatifs et plus largement par les mutations profondes de la société qui leur demandent d'éduquer selon des méthodes qu'ils n'ont pas connues eux-mêmes.

En dépliant les oppositions de la controverse, nous avons cependant relevé que la question de l'importance du cadre était moins polarisée qu'il n'y paraissait à première vue. Peu d'acteurs revendiquent une absence totale de limites éducatives, la question étant plutôt de savoir jusqu'où une limite est pertinente et comment la poser.

■ Quelles limites éducatives donner à son enfant ?

▪ Le cadre et les limites

S'il y a bien quelque chose qui est souvent critiqué par les détracteurs de l'éducation positive, ce sont les dérives des parents liées aux limites et à l'absence de cadre de leurs enfants. Céline Quelen, pourtant pro-éducation positive, reconnaît qu'il existe effectivement des dérives dans la pratique :

« Sur un forum de maman, sur Facebook, une maman disait qu'elle avait mis trois quarts d'heure à partir au travail avant d'emmener son enfant à la crèche parce que son enfant était assis à l'arrière de la voiture et ne voulait pas mettre sa ceinture de sécurité. Et comme on ne force pas un enfant à faire ce qu'il ne veut pas faire parce que sinon on va blesser son enfant à vie pour les 10 générations à venir - bon, je plaisante, mais en gros, c'est un peu l'idée de ces trucs un peu hallucinants - elle a attendu trois quarts d'heure qu'il veuille bien enfin se décider à s'attacher. Ça, c'est évidemment super débile en fait » (*Entretien Céline Quelen*)

Il s'agit d'un reproche régulièrement fait à l'encontre de l'éducation positive, comme le dit Marie Chetrit, dans son livre « *L'éducation positive : une question d'équilibre ?* » :

« Considérer que contraindre un enfant dans un but de soin ou de protection est de la même nature violente que le frapper, cela constitue une dérive toxique de la parentalité positive ». En effet, « Les enfants n'ont pas conscience du risque. Ils sont tout simplement incapables de les évaluer et de les anticiper s'ils n'apprennent pas de nous la notion de danger, et la notion de réaction urgente face au danger. »¹⁴

Sophie Dechêne, pédopsychiatre, va plus loin dans la critique de la mise en application de l'éducation positive, en soutenant qu'il faut d'abord « se rendre compte que le gamin, il est mal parce qu'il n'a pas de cadre, qu'il est laissé livré à lui-même » (*Entretien Sophie Dechêne*). En effet, selon elle :

« L'enfant qui n'a pas de guidances, à qui on ne dit pas stop, il est extrêmement angoissé, il fait des crises de colère. Il est complètement déconnecté de la réalité et vous avez des crises d'épilepsie » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Et pourtant, l'éducation positive n'est pas « sans limites » dans sa définition, nous rappelle Pierre Vesperini, philosophe et chercheur au CNRS :

« L'éducation positive exige pour l'enfant le temps et l'amour dont tout être humain a besoin pour grandir. Elle ne s'est jamais confondue avec l'absence de limite ou de cadre, l'obsession du confort de l'enfant, ni avec une invitation à le « choyer jusqu'à la démesure » »¹⁵

Comment expliquer, dans ce cas, ces dérives ? Pour Caroline Goldman, qui prend régulièrement position contre la vision actuelle de l'éducation positive, les limites apparaissent également dans la définition originelle de celle-ci. Selon elle, le problème réside plutôt dans l'interprétation qui en a été faite en France :

¹⁴ Chetrit M. (2022). *Education Positive : une question d'équilibre ? Démêler le vrai du faux de la parentalité bienveillante*. Paris : Les Éditions Solar.

¹⁵ Vesperini P. (2023, 18 février). Punir un enfant en l'isolant dans sa chambre est « très efficace pour le "dresser", pas pour l'"éduquer" ». *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/18/le-retrait-d-amour-institue-par-l-exclusion-est-tres-efficace-pour-dresser-un-enfant-pas-pour-l-eduquer_6162363_3232.html.

« Je suis donc en accord avec ce que le monde anglo-saxon a véhiculé de l'éducation positive. L'ennui, c'est sa traduction en France par des spécialistes autoproclamés, la docteure Catherine Gueguen et la psychologue Isabelle Filliozat. Elles se sont approprié la lecture de ce courant de façon tout à fait libre et partielle, en rognant la partie sur les limites éducatives et en affirmant que mettre des limites était néfaste pour les enfants et pouvait créer un traumatisme. Ce qui a eu de vraies conséquences sur les modèles éducatifs contemporains »¹⁶.

Ce manque de limites mènerait dans les faits à des situations dramatiques. Certains professionnels de la psychologie décrivent des « catastrophes » avec lesquelles « on n'était pas familiers » :

« Ce que je vois maintenant aussi que je n'avais pas avant, c'est des enfants qui n'arrivent même pas à rentrer en maternelle, donc ils arrivent en petite section et après quelques jours, on doit les retirer parce qu'ils cassent tout. Vous avez des parents qui arrivent, ils disent : je n'arrive pas à cadrer mon enfant qui a 3-4 ans. Et j'ai une autre gamine qui est arrivée et qui m'insulte, me tutoie, et donc je dois la faire sortir, je n'ai jamais eu ça avant, en vingt ans, je n'ai jamais eu ça » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Là où les pro et anti-éducation positive se rejoignent néanmoins, c'est finalement sur la question du bon sens. En effet, les arguments scientifiques ne sont pas tout-puissants dans ce domaine et le « bon sens » reste le maître-mot pour appliquer une éducation saine à son enfant. Parfois, comme le fait remarquer le psychologue et psychothérapeute Didier Pleux :

« C'est du bon sens, c'est avant tout du bon sens ! C'est-à-dire si un enfant est gourmand, eh bien, on lui dit, excuse-moi, mais tu as tendance à vraiment aimer le sucre, eh bien, je vais te faire un petit gâteau, qui est moins sympa, mais je veux t'éduquer à la bonne nourriture, frustrer, ce n'est pas faire mal, c'est apprendre la réalité »¹⁷.

Céline Quelen elle aussi appuie que « c'est du bon sens des fois qu'il faut avoir ! » (*Entretien Céline Quelen*), tandis que la pédopsychiatre Sophie Dechêne indique même que « le bon sens ça prend les trois quarts de notre clinique » (*Entretien Sophie Dechêne*)

Mais alors, si le bon sens est nécessaire pour imposer les limites, comment le faire en pratique, et quelles méthodes utiliser pour poser un cadre à l'enfant ? C'est là que les débats sont les plus importants. Toutes les méthodes éducatives ne font pas consensus et certaines constituent même des violences éducatives ordinaires, d'après Céline Quelen.

▪ La question des violences éducatives ordinaires

Les « violences éducatives ordinaires » sont des gestes et actions qui ont été répétées par les parents et « intégrées dans le cerveau comme un apprentissage à part entière » par l'enfant, nous explique Céline Quelen. Il peut aussi bien s'agir de violences physiques (fessée, claque), verbales (insultes, cris) ou psychologiques (contrainte, mise à l'écart, privation). Ces violences, utilisées comme méthode éducative, ont un impact sur le développement de l'enfant, nous dit Céline Quelen, « de manière générale, sur le développement de son QI, de son estime de soi, de la confiance en soi, etc ». (*Entretien Céline Quelen*).

¹⁶ Mauger B. (2023, 15 février). Caroline Goldman, psychologue : « J'ai vu arriver dans mon cabinet des parents sains et structurés, victimes de désinformation sur la parentalité positive ». *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/02/15/caroline-goldman-psychologue-j-ai-vu-arriver-dans-mon-cabinet-des-parents-sains-et-structures-victimes-de-desinformation-sur-la-parentalite-positive_6161957_4497916.html

¹⁷ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast Le téléphone sonne <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

Catherine Gueguen souscrit à l'idée en affirmant qu'il existe des études montrant que les violences physiques et verbales ont un impact sur le développement du cerveau de l'enfant, et vont en particulier « diminuer le volume de l'hippocampe » :

« L'hippocampe est l'une des structures cérébrales dévolues à la mémoire et à l'apprentissage. Quand on encourage l'enfant, son hippocampe augmente de volume, ses neurones et ses synapses se développent mieux, par l'intermédiaire du facteur neurotrophique [facteur de croissance des neurones] : il apprend mieux et mémorise davantage. En revanche, quand l'hippocampe est endommagé par un trop fort taux de cortisol, la mémoire et les capacités d'apprentissage sont altérées. Quand un enfant entend : « Tu n'y arriveras pas, tu en es incapable », la peur de l'échec l'inhibe totalement, il n'ose pas prendre de risques et vivre pleinement. »¹⁸

Elle s'oppose aux psychanalystes et à leur manière d'imposer les limites, à qui elle reproche d'être « extrêmement durs avec les enfants. Ils ne se sont jamais intéressés à l'éducation des enfants » (*Entretien Catherine Gueguen*).

Pour Sophie Dechêne au contraire, « ce que ces gens-là considèrent comme de la violence éducative ordinaire, pour moi, c'est une frustration nécessaire ». Elle distingue les « frustrations nécessaires » des violences physiques et verbales, qui sont à proscrire de l'éducation de l'enfant. Les violences physiques et verbales ne doivent pas être prises comme « un moyen pour éduquer », bien que, « si un jour un parent file une gifle à son gosse parce qu'il l'a mis à bout, ce n'est pas la fin du monde non plus ». Elle rejoint Céline Quelen et Catherine Gueguen dans l'idée que la violence physique et verbale « ne doit pas faire partie de l'éducation » chez les parents (*Entretien Sophie Dechêne*).

Ce débat se pose particulièrement lorsqu'on sait qu'en France, « ces pratiques sont encore plébiscitées et largement utilisées par les parents »¹⁹. Ainsi, en 2015, 70 % des parents se déclaraient opposés à leur interdiction, d'après une étude menée par l'Institut Française d'Opinion Publique (IFOP)¹⁹. De même, selon le rapport de l'Unicef Caché sous nos yeux, réalisé en 2014, 87 % des parents français auraient donné au moins une fessée à leur enfant dans l'année précédente, 72 % une claque et 5 % un coup à l'aide d'un objet²⁰.

C'est pourquoi la loi anti-fessée a eu un impact sur l'éducation donnée par les parents, que Céline Quelen résume par : « les parents sont affolés [...] je ne peux plus mettre de fessée donc je ne peux plus poser mon autorité ».

Dans ce cas, « Qu'est-ce qui est le plus maltraitant ? Forcer, comme cela m'est arrivé tant de fois, son enfant à se brosser les dents ? Ou le laisser libre de se les laver ou non, le laisser libre d'avoir des caries, le laisser libre de se les faire soigner chez le dentiste, et lui léguer de manière bienveillante (ouf ! l'honneur est sauf) des vieux chicots pourris à 20 ans ? »²¹ Explique Marie Chetrit.

Ainsi, nous voyons que la question de la définition des violences éducatives ordinaires fait débat, et même au sein du camp des partisans de l'éducation positive. En effet, Céline Quelen nous dit que, contrairement aux violences, « les contraintes physiques, ce ne sont pas des choses violentes », et servent seulement à éviter à l'enfant de se blesser ou de blesser les autres : « vous avez un exemple d'un enfant qui se roule par terre, d'un enfant avec un tournevis, qui tape une porte et, ou, qui tape sa sœur ». Elle ajoute ensuite que la contrainte physique aide l'enfant à se calmer, car le « contact physique » entre les parents et l'enfant (sans violence) libère de la dopamine dans le cerveau de l'enfant, « ça va venir contrebalancer ces décharges de cortisol et d'adrénaline, et du coup, ça va automatiquement apaiser un enfant ».

¹⁸ Guéguen, C. (2017). Le cerveau de l'enfant. L'école des parents, 622, 40-43. <https://www.caim.info/revue-l-ecole-des-parents-2017-1-page-40.htm>

¹⁹ Palmer, M., et al., (2022) Violences Éducatives Ordinaires et Accompagnement à La Parentalité : Enjeux Actuels, Dispositifs Existants et Perspectives. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 70.7, 380–89 < <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2021.12.003> >

²⁰ Unicef, (15 septembre 2014), Hidden in Plain Sight | UNICEF., <https://www.unicef.org/reports/hidden-plain-sight>.

²¹ Chetrit M. (2022). *Education Positive : une question d'équilibre ? Démêler le vrai du faux de la parentalité bienveillante*. Paris : Les Éditions Solar.

Si les extrêmes paraissent donc bien définis, avec d'un côté les violences physiques, de l'autre la contrainte légitime ayant simplement pour but d'empêcher l'enfant de se blesser, certaines méthodes éducatives sont particulièrement controversées, comme l'est la traditionnelle "mise au coin".

▪ La question du time out

S'ils s'accordent sur le fait que les violences sont à proscrire de l'éducation, ces violences ne sont pas définies de la même manière pour les partisans de l'éducation positive et d'une éducation dite plus traditionnelle. Un sujet important de débat concerne notamment la pratique du time-out. Le time-out - abréviation de « time-out from positive reinforcement » - consiste à retirer momentanément l'enfant de l'endroit où le problème se présente pour ne pas contribuer au maintien d'un comportement négatif, autrement dit « le mettre au coin ». Selon le magazine planète santé, le but de cette technique éducative n'est pas tant de faire réfléchir l'enfant à son attitude. Il s'agit plutôt de le priver de l'attention de ses parents ou de ses pairs et de l'activité à laquelle il prend part²².

Dans ce contexte, chaque acteur a une perception de cette méthode éducative teintée de son opinion sur la posture parentale à adopter. Caroline Goldman définit ainsi le time-out comme étant « la mise à l'écart temporaire hors de l'espace commun lorsque l'enfant sait que ce qu'il fait est interdit »²³.

Elle mentionne que le time-out permet « de ne pas crier, de ne pas taper, de ne pas leur en vouloir » et « la science a aussi mis en perspective le fait que le time-out était bénéfique et évitait les violences familiales » mais en précisant qu'il s'agit de « l'alternative la moins pire, comme la démocratie ». Elle indique qu'en tant que parent, il faut qu'« on reste très calme, c'est complètement dépassionné ». Concernant la question de la durée, Caroline Goldman donne son propre exemple : « moi, j'ai commencé dès 1 an, avec 1 ou 2 minutes », et que cette durée est amenée à évoluer avec l'âge et la gravité de la bêtise.

La question des explications données à l'enfant fait également débat. Faut-il expliquer à son enfant pourquoi il va au coin ? Selon Sophie Dechêne, expliquer à l'enfant, « c'est un petit peu trop positif », car « si vous le mettez dans le coin, il sait très bien pourquoi vous le punissez ». Elle va même plus loin en affirmant que « le fait de lui parler gentiment après, pour lui, ça va être une récompense, parce qu'avoir l'attention d'un adulte pour lui tout seul pendant plusieurs minutes, c'est une récompense. Il va apprendre que s'il veut un moment seul avec un adulte, il doit faire une bêtise » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Céline Quelen, partisane de l'éducation positive et opposée au time-out, nous explique son avis :

« Le fait d'isoler l'enfant, donc en effet, quand il est utilisé comme une punition, quand c'est assumé comme étant un acte choisi pour un comportement de l'enfant, et que c'est fait relativement de sang-froid, que c'est complètement assumé, et qu'il n'y a pas de prise en charge du besoin de l'enfant, et de son état émotionnel au moment du time out, c'est à dire que c'est fait à tort et à travers, voilà, tout le temps, qui est ce que Caroline Goldman prône, une méthode éducative, c'est maltraitant » (*Entretien Céline Quelen*).

Elle classe donc le time-out parmi les violences éducatives ordinaires, au même titre que « les humiliations évidemment, les moqueries, les isolements, le fameux time out de Caroline Goldman et les mises au coin ». Elle insiste sur la méthodologie et la froideur de la méthode : « Donc voilà ce que prône Caroline Goldman comme forme de time-out en fait, c'est vraiment quelque chose de méthodique, de froid, d'appliqué ». (*Entretien Céline Quelen*).

²² Hygiène, Groupe Médecine &. (Juin 2023) « Éducation : zoom sur le «time out» ». Éducation: zoom sur le «time out» - Planète sante, <https://www.planetesante.ch/Magazine/Bebes-enfants-et-adolescents/Etre-parent/Education-zoom-sur-le-time-out>

²³ Goldman C. (2023): 'On Raconte Une Très Belle Histoire Sur La Parentalité Qui Est Peu Réaliste', dir. by France Inter, <https://www.youtube.com/watch?v=ujZ-tGUNUHw>

Bruno Humbeeck, psychopédagogue et directeur de recherche au sein du service des sciences, de la famille, de l'université de Mons, exprime également son désaccord avec Caroline Goldman concernant le time-out, en soulignant que sa présentation est exagérée : « Elle avait présenté les choses de manière totalement excessive en proposant d'appliquer un time-out long et que plus la bêtise est grave, plus il doit être long », alors que, selon les recherches et les professionnels, il devrait plutôt être court : « Un temps qui doit être court, les chercheurs disent que 2 minutes, c'est efficace et que plus ça va durer, moins ce sera efficace, voire ça peut être contre-productif ». Humbeeck souligne également que commencer le time-out dès un an, comme le suggère Caroline Goldman, va à l'encontre des recherches qui ont démontré son inefficacité avant l'âge de trois ans, car l'enfant ne peut pas comprendre. En outre, Pierre Vespérini, chercheur au CNRS, remet en question l'affirmation de Caroline Goldman sur sa méthode du time-out : « Contrairement à ce qu'affirme Mme Goldman, la méthode du time-out est loin de "faire l'objet d'un consensus scientifique international" »²⁴, affirme-t-il.

« Une recherche parue en 2022 dans *Pediatric Reports*, qui comparait empiriquement les deux approches éducatives, concluait justement à l'inefficacité du time-out et à l'efficacité de l'éducation positive. De même, contrairement à ce qu'elle affirmait au *Figaro*, il est simplement faux d'affirmer qu'aucune étude scientifique ne décrit comme nocif le fait d'envoyer un enfant dans sa chambre : une étude parue dès 2000 dans le *Journal of Research in Childhood Education*, intitulée "Young Children's Perceptions of Time Out", en faisait par exemple la démonstration »²⁵.

Les tenants de l'éducation positive pensent qu'un changement de méthode éducative peut éviter le recours au time-out. Catherine Gueguen insiste sur l'importance de gérer ses émotions pour les parents, soutenue par « des milliers d'études ». En effet, « le travail sur les émotions est absolument fondamental », car il est « impossible de mettre des mots sur les émotions » pour les parents, alors que c'est nécessaire pour « les exprimer sans aucune culpabilité, pouvoir les gérer et pouvoir comprendre les émotions des autres » (*Entretien Catherine Gueguen*).

Dans ce sens, Céline Quelen propose la méthode du time-in en remplacement du time-out. Il s'agit de laisser le temps au parent de se calmer de son côté afin de ne pas agir sous l'emprise de la colère.

« Si c'est trop dur pour l'adulte, s'il va craquer, s'il va taper, s'il va hurler, si ceci, cela, c'est mieux d'isoler l'enfant sur le moment et ensuite de récupérer en disant "voilà, moi, je n'étais pas en mesure de traiter ce conflit, ça m'a mis très en colère aussi. Donc, voilà, comment on peut faire la prochaine fois pour que ça ne se reproduise pas ?" » (*Entretien Céline Quelen*)

Pour Sophie Dechêne, pédopsychiatre, au contraire, le time-out est très pratique. En effet, « Le fait de déplacer l'enfant et le mettre juste à l'écart, c'est parfait, ça permet à l'adulte et à l'enfant de prendre le temps de s'apaiser ! ». Elle détaille toutefois son propos en distinguant les manières appropriées de pratiquer le time-out des manières qui comportent de la violence (verbale en l'occurrence) :

« Il y a une différence entre le fait de mettre un enfant dans le coin en disant "maintenant là, tu vas te calmer, tu vas réfléchir à ce que tu as fait" et "tu vas demeurer dans le coin des ânes ou t'es le dernier des cons" ». Elle résume sa pensée en disant que finalement, « c'est une question de trouver le juste milieu entre pas de limites et trop de contraintes et du coup violence » » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Elle est rejointe par les 349 autres signataires de la tribune "La dérive de la parentalité "exclusivement" positive doit être dénoncée", argumentant que « les adeptes de la parentalité exclusivement positive font l'amalgame

²⁴ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast Le téléphone sonne <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

²⁵ Readdick, C., and Paula C., (2000). Young Children's Perceptions of Time Out. *Journal of Research in Childhood Education*, 15, 81–87 < <https://doi.org/10.1080/02568540009594777> >

entre fermeté et violence, refusant toute nuance entre des pratiques comme le time-out d'une part, et les gifles ou les coups de bâton de l'autre ».

« Laisser à l'enfant le temps de se calmer seul n'est pas de la maltraitance, c'est lui permettre de grandir. Utiliser le time-out, c'est permettre à l'enfant de « penser pour comprendre » (Drory, 2020). L'agitation, l'agressivité, l'impulsivité, l'opposition sont présentes et normales chez les jeunes enfants. Mais ils ont besoin qu'on les aide à contenir leurs pulsions. »²⁶

Bien que les acteurs se rejoignent sur le fait qu'un cadre éducatif soit primordial au développement de l'enfant et qu'il est nécessaire de faire preuve de bon sens quant aux limites à lui imposer, on observe un débat important autour des méthodes éducatives à mettre en place. En effet, alors que pour certains l'enfant doit expérimenter une certaine frustration, les défenseurs de l'éducation positive défendent l'importance de la prise en charge émotionnelle de l'enfant et soulignent la violence de ces méthodes traditionnelles. La question du time out cristallise ainsi ces divergences, et l'absence de définition législative des violences ordinaires a poussé certains des acteurs à proposer un cadre juridique plus restrictif vis-à-vis des violences éducatives en France.

■ Législation et Education positive, en France

La notion de cadre et de limites éducatives, que nous avons abordée, pose la question de ce qui est considéré comme une violence éducative ou de la maltraitance. À ce sujet, les acteurs de la controverse en réfèrent souvent à la loi contre les violences éducatives ordinaires (VEO) du 10 juillet 2019, nommée par les médias « loi antifessée ». Ce terme, que nous avons utilisé précédemment, fut critiqué par Catherine Gueguen lors de notre entretien pour son aspect réducteur, mais a permis de faire connaître cette loi au plus grand nombre selon Céline Quelen.

La proposition de loi a été fortement appuyée par l'association Stop VEO, fondée en 2016 par Céline Quelen et qui avait pour objectif de faire interdire les violences éducatives en France. À ce titre, l'association « écrivait aux députés, à tous les sénateurs, aux ministres » et a participé à l'écriture du dossier de presse de Maud Petit, la députée qui a porté le projet de loi anti-VEO. La pédiatre Catherine Gueguen fait aussi partie des personnes qui furent entendues par la rapporteuse Maud Petit pour la rédaction de cette proposition de loi, en tant qu'experte du sujet par ses différents livres publiés et sa profession²⁷.

■ Polarisation politique

Lors du débat à l'Assemblée nationale sur les articles du Code civil modifiés par cette loi, de nombreux points ont pu être soulevés et posent encore question aujourd'hui. Tout d'abord, on observe pendant le débat un lien entre les positions politiques et leur avis sur la proposition de loi. Les députés appartenant au groupe « Les Républicains » sont majoritairement en sa défaveur, bien que se prononçant contre les violences faites aux enfants, tandis que les députés de « La France insoumise », de « La République en Marche » et de la gauche de manière plus générale ont plaidé majoritairement pour l'adoption de la loi²⁷.

La pédopsychiatre Sophie Dechêne critique ce lien entre idéologie politique et éducation positive. Elle dénonce les professionnels de santé qui peuvent être « influencés par certaines idéologies, que ce soit le trans-activisme,

²⁶ Marcelli D., Mikolajczak M., Roskam I., Dechêne S. et al. (2022, 28 octobre). Tribune. La dérive de la parentalité "exclusivement" positive doit être dénoncée. *Le Figaro*, <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/contre-l-education-exclusivement-positive-defendons-une-parentalite-alliant-fermete-et-bienveillance-20221028>

²⁷ Petit M., Députée. (2018, 21 novembre). Rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de Mme Maud Petit et plusieurs de ses collègues relatives à l'interdiction des violences éducatives ordinaires (1331). Rapport n°1414. Assemblée Nationale, 15e législature, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/115b1414_rapport-fond#

le wokisme en général, etc. » dans leurs activités (*Entretien Sophie Dechêne*). De même, pour elle, le terme de violences ordinaires découle du wokisme (« pour reprendre le terme des wokes, les violences ordinaires »). Cette critique de l'intervention de l'idéologie politique dans l'éducation apparaît aussi dans le débat de l'Assemblée nationale lors de l'examen des articles modifiés par la loi, notamment avec cette phrase de M. Paul Molac, du parti Libertés et Territoires, un parti centriste : « on trouvera toujours des gens bien-pensants qui viendront vous expliquer comment il faut élever vos enfants, voire comment il faut les éduquer »²⁷.

La polarisation politique au sujet de l'éducation positive, et donc de la loi, est mise en exergue par l'intervention de plusieurs députés, de centre et droite, défendant le « droit de correction » qui faisait jurisprudence avant la loi de 2019 et qui autorisait les parents à pratiquer la fessée, entre autres. Pour défendre ce droit, la comparaison à d'autres pays revient, notamment avec M. Paul Molac :

« Dans un certain nombre de pays, en particulier d'Afrique, quand les enfants font une bêtise, ils ramassent une raclée »²⁷.

M. Philippe Gosselin, du parti « Les Républicains », pense aussi que l'article de loi va « trop loin » et « qu'une tape ou une fessée ne constituent à l'évidence pas des violences à ce point insoutenables qu'il faille distribuer des bons et mauvais points ». La députée Maud Petit rappellera d'ailleurs pour justifier l'interdiction de violence physique et l'annulation du droit de correction que « la France s'est engagée en signant la Convention internationale des droits de l'enfant et la Charte sociale européenne à proscrire toute forme de violence éducative ordinaire envers les enfants »²⁸. Cet argument revient aussi dans plusieurs études sur les violences éducatives ordinaires²⁹.

■ Le flou autour de la définition des violences (physiques et psychologiques)

Un des points de crispation important sur cette loi, soulevé par de nombreux acteurs, qu'ils soient partisans de l'éducation positive ou non, porte sur la définition des violences psychologiques, qui est d'autant plus difficile qu'elle repose souvent sur les effets produits plus que sur l'acte parental. Une violence psychologique peut par exemple se définir par tout acte humiliant l'enfant, laissant un champ d'interprétation assez large aux parents, selon leur sensibilité. Ainsi, comme nous l'avons vu dans la deuxième partie de cet article, des professionnels de santé comme Caroline Goldman et Sophie Dechêne défendent l'utilisation du *time-out* ou de la mise au coin³⁰. Or, d'autres acteurs de la controverse comme la pédiatre Catherine Gueguen classent cela comme une violence psychologique. L'absence de définition claire fait donc entièrement partie du débat sur le *time-out*. Catherine Gueguen trouve par ailleurs que la loi de 2019 n'est « *pas bonne du tout* » notamment parce qu'il n'y a « *aucune définition de la violence psychologique et physique* ».

Cette question fut largement discutée entre les députés de tout bord politique, et l'est encore aujourd'hui, une définition claire et précise de la violence psychologique n'ayant toujours pas été donnée. Les députés Mme Emmanuelle Ménard, M. Philippe Gosselin ou encore M. Fabien Di Filippo s'interrogent par exemple sur « ce qu'est la violence verbale » ou encore si le fait « *d'envoyer un enfant au coin* » ou « *le contraindre physiquement à aller au coin* » sont des violences psychologiques ou physiques sur lesquelles le texte s'appliquerait²⁸.

²⁸ Petit M., Députée. (2018, 21 novembre). Rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de Mme Maud Petit et plusieurs de ses collègues relatives à l'interdiction des violences éducatives ordinaires (1331). Rapport n°1414. Assemblée Nationale, 15e législature, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/15b1414_rapport-fond#

²⁹ Palmer, M., et al., (2022) Violences Éducatives Ordinaires et Accompagnement à La Parentalité : Enjeux Actuels, Dispositifs Existants et Perspectives. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 70.7, 380–89, <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2021.12.003>

³⁰ Marcelli D., Mikolajczak M., Roskam I., Dechêne S. et al. (2022, 28 octobre). Tribune. La dérive de la parentalité "exclusivement" positive doit être dénoncée. *Le Figaro*, <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/contre-l-education-exclusivement-positive-defendons-une-parentalite-alliant-fermete-et-bienveillance-20221028>

La limite entre violence et contrainte physique manque aussi de clarté dans la loi. Elle est illustrée par Sophie Dechêne, qui nous raconte l'anecdote d'un surveillant qui « *ne voulait pas toucher pour le reprendre* » un garçon de neuf ans qui menaçait de sauter par la fenêtre (il ne voulait pas l'attraper pour le faire descendre) parce qu'il « *ne voulait pas être accusé de violence et parce que l'enfant allait dire qu'il l'avait frappé* » et pose ici la question de l'application de cette loi (*Entretien Sophie Dechêne*). Dans le même sens, la députée Mme Emmanuelle Ménard reprochait à la loi de 2019 la « *confusion et la dénonciation* » qu'elle allait amener :

« Avec une telle loi, vous allez inciter certains enfants à dénoncer leurs parents, parfois à bon escient et parfois à mauvais escient ; le problème est réel »²⁸.

■ Vers une amélioration de la loi ?

Plusieurs des acteurs partisans de l'éducation positive sont critiques vis-à-vis de la loi et estiment qu'elle mérite des améliorations. Lors de notre entretien, Céline Quelen nous avoue qu'elle « *savait déjà que le texte de loi n'allait pas être suffisant* » dans le sens où il faudrait que s'ajoute à cette loi un dispositif d'accompagnement des parents pour les former et changer les mœurs (*Entretien Céline Quelen*). Pour Catherine Gueguen, qui a été auditionnée par le Sénat, la loi « *n'est pas bonne du tout* » et « *devrait s'appliquer dans tous les lieux de vie de l'enfant* ». En ce sens, elle rappelle que « *les enfants subissent beaucoup, beaucoup d'humiliations à l'école, dans toutes leurs activités périscolaires, partout, partout, partout* » et pense donc qu'il faut « *faire avancer* » la loi pour qu'elle ne soit pas restreinte à la parentalité uniquement (*Entretien Catherine Gueguen*).

La loi anti-VEO permet d'illustrer un point important de crispation de notre controverse, à savoir la définition de la violence éducative, spécialement la violence psychologique. Nous avons aussi pu brièvement voir une certaine polarisation politique des acteurs, et une critique de l'idéologie de certains professionnels de santé qui prendrait le pas sur leur expertise. La critique de la légitimité, de l'expertise des acteurs de la controverse est revenue de nombreuses fois au cours de nos recherches et fait l'objet de la prochaine partie.

■ Légitimité et expertise des acteurs de la controverse

■ Une tension entre acteurs : formation, expertise, motivation politique ?

Une tension entre les acteurs de la controverse réside dans le questionnement sur l'expertise : ils expliquent leurs différents points de vue sur l'éducation positive par une différence d'expertise et de formation, qu'ils critiquent parfois. Ils lient d'ailleurs de temps en temps la formation d'un acteur à sa vision de la société, et donc de l'éducation. Ils posent alors la question de la légitimité de chacun à se prononcer.

Par exemple, Catherine Gueguen attaque l'approche des psychanalystes : « *C'est parce que les psychanalystes, et Caroline Goldman était une psychanalyste, ils étaient extrêmement durs avec les enfants. Ils ne se sont jamais intéressés à l'éducation des enfants, ils étaient très violents* », ou celle des coachs parentaux : « *Oui, des coachs parentaux qui n'y connaissent rien, qui disent n'importe quoi et des psychanalystes qui disent n'importe quoi.* » (*Entretien Catherine Gueguen*).

En définitive, les interventions de Catherine Gueguen, figure clé de cette controverse, sont marquées par de nombreuses remarques sur l'absence de formation observée chez les autres intervenants, ainsi que de manière plus générale chez les professionnels œuvrant dans le domaine de l'enfance : « *Il n'y a aucune formation en France* » (*Entretien Catherine Gueguen*).

Cependant cette tension sur la formation ou l'expertise est largement partagée par d'autres acteurs. Caroline Goldman lorsqu'elle critique l'interprétation de certains concepts de la part de plusieurs acteurs, remet en cause leur expertise :

« Le problème de [l'éducation positive] c'est sa traduction en France par des spécialistes autoproclamés qui ont renié toutes les dimensions punitives, les punitions non violentes »³¹.

Elle poursuit en montrant que les différences d'expertise et d'interprétations conduisent effectivement à des opinions très divergentes sur le sujet, et c'est là que la question de la légitimité de ces experts est mise en avant, avec des propos dérogatoires réitérés sur divers supports médiatiques :

« L'ennui, c'est sa traduction en France par des spécialistes autoproclamés, la docteure Catherine Gueguen et la psychologue Isabelle Filliozat. Elles se sont approprié la lecture de ce courant de façon tout à fait libre et partielle, en rognant la partie sur les limites éducatives et en affirmant que mettre des limites était néfaste pour les enfants et pouvait créer un traumatisme »³².

D'ailleurs, cette tension entre les acteurs à propos de leur expertise ne s'illustre pas uniquement par des attaques mais également par le besoin de justifier sa légitimité pour contribuer au débat, comme en témoignent les propos d'Isabelle Filliozat :

« On dit que je n'y connais rien en psychanalyse (...) et que j'ai raté mes études. Mais, non, j'ai bien une maîtrise en psychologie clinique obtenue à Paris-Descartes. Et j'ai eu une très bonne note à l'unité de valeur de psychanalyse ! »³³

Ou ceux d'Ali Rebeih, journaliste et producteur d'une série de podcasts autour de la parentalité sur France Inter³⁴ qui interroge Catherine Gueguen en légitimant son intervention :

« Dr Gueguen, je rappelle que vous êtes pédiatre. »

On voit donc un conflit à propos de l'expertise et la formation de chaque acteur, et cette tension d'expertise s'étend même à l'engagement de chacun et ses motivations que ce soit en critiquant les motivations des autres ou en légitimant les leurs. Certains acteurs mettent donc en avant leur inspiration, comme Catherine Gueguen pour qui :

« C'est comme une mission. Moi, c'est de transmettre aux jeunes » (*Entretien Catherine Gueguen*).

Ou Caroline Goldman qui souhaite :

« Que les enfants ne soient pas embourbés dans des croyances qui flattent des commerces ou le narcissisme des parents, je suis une défenseuse des enfants, une vraie »³⁵

³¹ Goldman C. (2023): 'On Raconte Une Très Belle Histoire Sur La Parentalité Qui Est Peu Réaliste', dir. by France Inter, <https://www.youtube.com/watch?v=ujZ-tGUNUhw>

³² Mauger B. (2023, 15 février). Caroline Goldman, psychologue : « J'ai vu arriver dans mon cabinet des parents sains et structurés, victimes de désinformation sur la parentalité positive ». *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/02/15/caroline-goldman-psychologue-j-ai-vu-arriver-dans-mon-cabinet-des-parents-sains-et-structures-victimes-de-desinformation-sur-la-parentalite-positive_6161957_4497916.html

³³ Dryef Z., (2023, 26 avril). Isabelle Filliozat, le bon filon de l'éducation positive. *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/04/26/isabelle-filliozat-le-bon-filon-de-l-education-positive_6171012_4500055.html

³⁴ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast Le téléphone sonne <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

³⁵ Goldman C. (2023): 'On Raconte Une Très Belle Histoire Sur La Parentalité Qui Est Peu Réaliste', dir. by France Inter, <https://www.youtube.com/watch?v=ujZ-tGUNUhw>

La motivation financière supposée de certains auteurs d'ouvrages grand public ou animateurs de sessions de formation et d'accompagnement adressés aux parents sert d'argument critique pour jeter la suspicion sur le bien-fondé des thèses avancées ou des pratiques éducatives préconisées.

Caroline Goldman dit à ce sujet :

« Elle [Catherine Gueguen] est pédiatre, je viens d'une famille de pédiatres. Il y a énormément de livres de parentalité positive, ils vivent de ça, et d'autres qui ne sont pas psychologues ou psychologues pour adultes, ce n'est pas le même métier »³⁵.

Claude Martin, sociologue français et directeur de recherche au CNRS, qui articule ses recherches entre sociologie de la famille et politiques sociales, parle d'un « un catalogue de bonnes conduites »³⁶ et des idées développées à propos de l'éducation positive qui « alimentent les manuels de self-aid ou de coaching que l'on retrouve en tête de gondole chez les buralistes, dans la vie quotidienne comme dans l'entreprise »³⁷.

Par ailleurs, Bruno Humbeeck, psychopédagogue, directeur de recherche au sein du service des sciences de la famille de l'université de Mons et auteur de nombreuses publications de préventions des violences scolaires et familiales, se dit :

« très méfiant, vis-à-vis de ses dérives [à la pédagogie positive], lorsqu'il y a eu derrière, on va le dire clairement un merchandising, qui a été mis en place, en disant on va donner des conseils aux parents hyper hyper facile »³⁸.

Et, Béatrice Kammerer, journaliste indépendante spécialisée en éducation et parentalité explique que :

« Le courant d'éducation positive s'est particulièrement développé auprès des parents parce que ce qu'ils ont vendu c'est la paix des ménages, donc évidemment que d'écouter les émotions de ses enfants, les accompagner, les respecter, c'est peut-être quelque chose d'efficace pour éviter les crises du supermarché, les crises à la maison, évidemment c'est ultra vendeur. »³⁶.

Un élément cependant à noter sur la controverse et le sujet de légitimité est que tous les acteurs cités sont auteurs de leur propre livre, sur la parentalité ou l'éducation.

Ce nœud de la controverse sur les formations, les expertises, et la motivation des acteurs s'accroît même jusqu'à la politisation de la motivation, et donc des acteurs. Cette politisation est relevée clairement par Bruno Humbeeck qui explique :

« En Belgique, on en rit un peu, du débat sur le time out, parce qu'on a l'impression qu'on est de nouveau en train de remettre en scène, la gauche et la droite. Il faut couper la tête du roi, bon non, il faut lui laisser la tête. Et on est resté dans ce schéma là avec des personnes qui viendraient maintenant avec un discours prétendu de droite, ça n'a aucun sens, par rapport à un discours progressiste »³⁸.

Mais parfois, cette motivation politique semble plus subtile puisqu'elle amène à une vision plus profonde de l'éducation comme le met en lumière Béatrice Kammerer :

³⁶ Saltel D. (Création), Forest A. (Musiques originales et mix), Rives M. (Illustration). (2021). Comment renoncer à être un parent parfait (2/2), Podcast *Vivons heureux avant la fin du monde*, numéro 6. Production ARTE Radio, <https://www.arteradio.com/son/61666027/comment-renoncer-etre-un-parent-parfait-2-2>

³⁷ Martin C. (2022). Parentalité positive. In Poutrin I., Luset E. (dir.). *Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir* (p. 561–64). Paris: Presses Universitaires de France, Hors collection. <<https://doi.org/10.3917/puf.poutr.2022.01.0561>>

³⁸ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast Le téléphone sonne <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

« Là où il y a un malentendu, c'est quand on regarde vraiment les grands idéaux que promeut l'éducation positive, le principe démocratique, le respect des besoins de l'enfant, le principe de non-violence, on se rend compte que ça vise à faire des enfants qui savent ce qu'ils veulent, qui s'affirment, qui deviennent eux-mêmes, qui revendiquent leurs goûts, donc pas des enfants sages comme des images. Il y a une espèce de malentendu entre ce qui est mis en avant parce que ça capte les parents un peu au bout du rouleau, qui n'en peuvent plus et ne savent plus comment faire et ces objectifs souterrains beaucoup plus ambitieux, beaucoup plus politiques »³⁶

Ou Pierre Vespérini parlant de l'objectif social de l'éducation :

« En définitive, toute éducation contient en elle une certaine anthropologie : une certaine conception de la nature humaine, et un certain projet pour elle. »³⁹

Puisque les acteurs se reprochent tous ces éléments, ils se rejoignent sur le fait que c'est presque une question dépassant tous les critères d'expertise, de motivation, ou de vision. Ils expliquent que vu la quantité de littérature et d'acteurs se prononçant, cela relève quasiment d'une bonne orientation initiale, et donc de hasard.

Comme par exemple, Catherine Gueguen, qui explique que :

« En ce moment, sur le marché, on a des coachs qui disent n'importe quoi, c'est catastrophique. C'est pour cela qu'il est indispensable de former des professionnels » (*Entretien Catherine Gueguen*).

Claude Martin tenant des propos similaires : « On pourrait dire qu'il y a une telle offre de techniques parentales que la fonction parentale est de plus en plus transformée en métier » et parle aussi des « des bonnes méthodes » qu'il faut appliquer⁴⁰.

Ou bien Bruno Humbecq : « Et beaucoup de parents ayant mal lu, ou ayant bien lu, de la mauvaise littérature. Mais il y a eu, et ça je pense que personne ne peut le nier, il y a eu aussi une très mauvaise littérature »⁴¹.

Sophie Dechêne résume : « Mais le problème c'est qu'il y a beaucoup de professionnels qui sont des charlatans et donc parfois c'est vraiment une loterie en fait. Vous voulez aller par un professionnel, vous tombez sur un bon ou bien sur un mauvais » (*Entretien Sophie Dechêne*).

Cette controverse a donc la particularité de compter beaucoup de débats sur l'expertise, la motivation, ou l'engagement quasi politique dans les visions, qui inquiète sur l'aléatoire de la formation, et de l'opinion. Un autre élément notable par rapport à l'expertise est le rapport à la science, aux études scientifiques, la manière de les utiliser ou de les questionner.

³⁹ Vesperini P. (2023, 18 février). Punir un enfant en l'isolant dans sa chambre est « très efficace pour le "dresser", pas pour l'"éduquer" ». *Le Monde*., https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/18/le-retrait-d-amour-institue-par-l-exclusion-est-tres-efficace-pour-dresser-un-enfant-pas-pour-l-eduquer_6162363_3232.html

⁴⁰ Saltel D. (Création), Forest A. (Musiques originales et mix), Rives M. (Illustration). (2021). Comment renoncer à être un parent parfait (2/2), Podcast *Vivons heureux avant la fin du monde*, numéro 6. Production ARTE Radio, https://www.arteradio.com/son/61666027/comment_renoncer_etre_un_parent_parfait_2_2

⁴¹ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast Le téléphone sonne, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

▪ Apport des études scientifiques dans le débat

Selon certains acteurs, c'est à cause du manque d'études scientifiques qu'il n'y a pas de consensus dans l'éducation. La pédopsychiatre Sophie Dechêne explique en effet que « *la parentalité juste, la parentalité correcte n'est pas basée sur des études parce qu'il n'y en a pas qui peuvent répondre aux questions de manière suffisamment précise. C'est un sujet trop subjectif.* » (Entretien Sophie Dechêne).

Cependant, le déficit d'études pourrait être considéré comme un enjeu spécifique à la France, comme l'explique Catherine Guéguen, « *il n'y a pas de discussion dans les autres pays européens. Parce qu'ils connaissent les études* ». Elle ajoute que « *dans toutes mes conférences et interventions, je redis que cette éducation, ce n'est pas moi qui la prône. C'est la communauté mondiale de chercheurs, l'OMS, l'Unicef* ». C'est donc le manque de littérature scientifique qui justifie l'ampleur de la controverse en France⁴².

Et en effet, cet appui sur des études scientifiques est un point de critique important des acteurs du débat public autour de l'éducation positive, qui s'accusent entre eux de se donner une légitimité qu'ils ne méritent pas en s'appuyant sur une justification scientifique parfois détournée.

Le journaliste Vincent Coquaz attaque ainsi dans *Libération* Isabelle Filliozat, qualifiée de « *papesse* » de l'éducation positive, à propos de son utilisation des études scientifiques qualifiée de « *surinterprétations, voire quelques neurofoutaises qui assure s'appuyer sur la science* ». Ajoutant qu'elle « *les exagère souvent* » et qu'elle avance des données scientifiques « *en les sortant de leur contexte* ». Tout en reconnaissant « *l'intérêt, sur le fond, de certains propos de la psychothérapeute* »⁴³.

Certains acteurs sont ainsi accusés de détourner des concepts scientifiques pour appuyer leur point de vue. Céline Quelen nous raconte par exemple que :

« *Caroline Goldman elle est maligne, parce qu'elle va récupérer ce mot [le time out], ce petit mot-là qui existe (...). Le time-out, en fait, c'est un principe de précaution. Le parent va s'énerver, le parent est stressé, ça va pas le faire, hop, on coupe la relation pour protéger l'enfant. C'est le conseil de l'Europe. Caroline Goldman, l'a récupéré en disant, voyez, eux aussi, ils promeuvent ma méthode. Alors que non, en fait, c'est pas ça du tout* » (Entretien Céline Quelen).

Détournement qui peut même aller jusqu'à l'invention délibérée de « faits scientifiques » faux pour étayer un propos.

« *J'ai eu l'occasion récemment d'assister à une conférence, où un psychologue se permettait de dire des choses qui étaient complètement fausses, d'un point de vue neurologique. J'avais une collègue qui avait déjà travaillé avec lui, et qui m'avait prévenu qu'il inventait des choses et qu'il le disait lui-même. Donc en cercle privé, il allait dire lui-même qu'il inventait des choses, des chiffres et des faits scientifiques qui étaient complètement faux* » (Entretien Sophie Dechêne), s'indigne la pédopsychiatre Sophie Dechêne.

Cependant, certaines théories scientifiques, comme le développement des différentes aires du cerveau, font consensus auprès des acteurs publics du débat sur l'éducation. Cela démontre une véritable volonté de s'appuyer sur la connaissance scientifique actuelle.

42 Mauger B., Georges, C. (2023, 17 mars). Catherine Gueguen, pédiatre : « Que diriez-vous si votre conjoint vous enfermait dans votre chambre ? Pourquoi faisons-nous ça aux enfants ? ». *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/03/17/catherine-gueguen-pediatre-que-diriez-vous-si-votre-conjoint-vous-enfermait-dans-votre-chambre-pourquoi-faisons-nous-ca-aux-enfants_6165939_4497916.html.

43 Coquaz V. (2023, 19 juillet). L'éducation positive en débat : Isabelle Filliozat, qui défend cette approche, s'appuie-t-elle vraiment sur la science ? *Libération*, https://www.liberation.fr/checknews/leducation-positive-en-debat-isabelle-filliozat-sappuie-t-elle-vraiment-sur-les-neurosciences-20230718_PY5UZ5RLSZHHJLHB3TFVEKROWU/.

Céline Quelen nous explique que le cerveau est divisé en trois parties : le « cerveau archaïque » qui gère les « fonctions primaires » comme la respiration, le « cerveau limbique, le cerveau des émotions » et enfin le « néocortex, qui est le cerveau du raisonnement » et qui « termine sa croissance à l'âge de 25 ans » (*entretien Céline Quelen*). Sophie Dechêne confirme que les jeunes enfants « n'ont pas développé ce qu'on appelle le lobe frontal » (*entretien Sophie Dechêne*) et Catherine Guéguen complète « chez l'enfant, le cortex orbitofrontal, qui permet de gérer les émotions, n'est pas du tout mature. Donc l'enfant ne peut pas gérer ses émotions » (*entretien Catherine Gueguen*). Pour cette raison, les « émotions sont décuplées » selon Céline Quelen et « c'est pour ça qu'il va y avoir des comportements extrêmement déroutants. Pour ça qu'un enfant peut se rouler par terre s'il n'a pas un bonbon au supermarché. Ce qui va quand même rarement arriver à un adulte » (*entretien Céline Quelen*). Dans son livre "J'ai tout essayé", la psychothérapeute Isabelle Filliozat emploie même le terme de « tempête émotionnelle » pour décrire ce comportement⁴⁴.

Ainsi, il y a unanimité des acteurs pour dire que le cerveau de l'enfant n'est pas encore entièrement développé et que cela l'empêche de gérer correctement ses émotions. Cependant, le professeur de psychologie du développement Édouard Gentaz, dans *Le Monde*, appuie que « ce débat n'a aucun sens » et explique que « les neurosciences vont vous permettre de comprendre les corrélats neuronaux de l'enfant, mais pas son comportement. Les neurosciences ne vous expliquent pas ce qui peut vous accompagner dans l'éducation de l'enfant » et « ne vous disent pas s'il faut punir ou non un enfant »⁴⁵.

Et en effet, il est intéressant de noter que malgré le consensus autour du développement du cerveau, les acteurs arrivent à des conclusions opposées quant au comportement à avoir envers l'enfant. Tandis que la pédopsychiatre Sophie Dechêne conseille de ne « pas leur parler, ils n'écoutent pas, il faut juste faire en sorte qu'ils ne sautent pas du balcon [bêtise que l'enfant essayait de faire dans l'anecdote] » (*entretien Sophie Dechêne*), la docteure Catherine Guéguen s'oppose à cette vision en préconisant au contraire de mettre des mots sur le comportement déplacé de l'enfant. « Si l'attitude est compréhensive, bienveillante, chaleureuse, le cortex orbito-frontal va mûrir. Si l'adulte punit, ne veut pas écouter les émotions de l'enfant, eh bien ça ne mûrit pas et il y a des tas de troubles du comportement ». (*Entretien Catherine Guéguen*)

Les spécialistes d'un côté comme de l'autre mettent toutefois en garde contre les abus de cette méthode. Céline Quelen explique que :

« En revanche, ce qu'il ne faut pas faire, c'est valider tous les comportements que l'enfant va mettre en place pour générer son émotion » et appuie « c'est ça la grosse différence, en fait, c'est de valider l'émotion de l'enfant, mais de ne pas valider nécessairement le comportement qui va avec. » (*Entretien Céline Quelen*).

Ainsi, les spécialistes de l'éducation d'un côté comme de l'autre cherchent à s'appuyer sur les études scientifiques existantes pour justifier de leurs méthodes éducatives. Cependant, l'avancée des recherches permet de comprendre le cerveau et le développement de l'enfant mais ne permet pas aux spécialistes de trancher sur le mode d'éducation à employer.

■ Un jeu entre l'expertise et l'expérience

Si les acteurs de la controverse cherchent à énoncer leur propos en s'appuyant sur l'expertise qu'ils ont acquise du sujet, ils étayent constamment leur argument en illustrant d'un cas pratique qui le justifie et l'explique. Cette alternance constante aide à la compréhension, mais, d'après les détracteurs, cette manière de faire peut parfois pallier aussi le manque de justification scientifique de certains arguments. On constate ainsi un recours à l'expérience personnelle de parents utilisé comme argument, voire comme critique à l'encontre d'un autre acteur.

⁴⁴ Filliozat I. (2019). J'ai Tout Essayé. Opposition, pleurs et crises de rage : traverser la période de 1 à 5 ans. Paris : Editions Marabout.

⁴⁵ Dryef Z., (2023, 26 avril). Isabelle Filliozat, le bon filon de l'éducation positive. Le Monde, https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/04/26/isabelle-filliozat-le-bon-filon-de-l-education-positive_6171012_4500055.html.

Nos entretiens et les articles que nous avons lus jonglent constamment entre cas concrets et débat conceptuel, avec plusieurs cas distincts. Tout d'abord, la communication à propos de données empiriques issues de la pratique clinique :

« Les patients viennent me voir, évidemment, quand ça n'allait pas bien avec leurs enfants, alors l'enfant est infernal, j'en peux plus, etc. ». (Entretien Catherine Gueguen).

Mais ce n'est pas uniquement une élaboration théorique à partir des descriptions et des observations cliniques qu'on observe, c'est aussi un recours à la narration de cas concrets pour faciliter la compréhension. Ces cas concrets peuvent être des situations fictives, ou tirés de l'expérience en tant que parent :

« Lorsque la psychologue Isabelle Fillozat dit qu'il faut systématiquement proposer un câlin à un enfant agressif, on est en droit de se demander ce que va comprendre cet enfant. On ne parle pas d'un enfant polytraumatisé qui a vécu la guerre, on parle d'Eliott qui est en colère parce qu'il a moins de petits pois dans son assiette que son frère. Le sous-titre de cette histoire, selon moi, est moins un manque de petits pois que : « Papa, maman, s'il vous plaît, arrêtez-moi. »⁴⁶

Lors d'une conférence de France Inter sur le sujet de l'éducation positive, plusieurs acteurs, Catherine Gueguen, pédiatre, Didier Pleux, psychologue, Rebecca Shankland, psychologue clinicienne et Bruno Humbeeck, psychopédagogue, sont invités à participer. Tout le débat alterne entre des « petites scènes », des questions concrètes et des arguments plus généraux. Ali Rebeih, journaliste et producteur de radio, qui anime le débat, demande à Catherine Gueguen « *ce qu'on dit à l'enfant de trois ans, quand on a pété les plombs, concrètement* ». Didier Pleux alterne du concept à l'exemple : « *Toute l'autorité, ce que j'appelle l'amont, et c'est vrai par exemple avec mon garçon (...)* ». Catherine Gueguen utilise les cas concrets pour illustrer ses arguments : « *cette vidéo montre la réalité des parents, c'est-à-dire que la plupart des parents veulent bien faire, mais dans la réalité, ils se sentent totalement démunis* ». Ces recours aux cas concrets, fictifs ou issus de l'expérience personnelle répondent d'ailleurs à un besoin du public (qui pose plusieurs fois des questions spécifiques ou demande des exemples), à la fois d'arguments appuyés sur la science mais également de sortir du conceptuel, pour apprendre, ou être accompagné pour gérer les situations concrètes du quotidien. Bruno Humbeeck dit même à propos des exemples concrets qu'il est « *très conscient [qu'il] prend des images. C'est toujours effectivement quelque chose qui permet de comprendre de façon fulgurante, mais ce sont les excès de la pédagogie positive mal comprise.* »⁴⁷.

Il arrive en outre très souvent que l'exemple serve de preuve et de justification au propos. En effet, dans l'optique où le « *bon sens* » est parfois ce qui appuie le conseil d'un expert, l'exemple fait souvent foi de démonstration. À la question, faut-il ou non laisser pleurer son enfant, Catherine Guéguen a par exemple utilisé une mise en situation qui a beaucoup fait parler sur la scène médiatique.

« C'est exactement comme si on enfermait une femme. Que diriez-vous si votre conjoint vous enfermait dans votre chambre ? Pourquoi faisons-nous ça aux enfants ? Pourquoi les femmes arrivent à se faire respecter et pas les enfants ? Parce que les enfants n'ont pas de voix. Nous sommes peu nombreux à les défendre ».⁴⁸

⁴⁶ Sintès F. (Production, journaliste), Pinson M.-C. (Coordination), Stadelmann A et Dessertenne P. (Collaboration), Poitevin N. et Gratalon T. (Réalisation), Texier M. (Stagiaire). (2022). File dans ta chambre ! Une punition trop violente ? Podcast *Le téléphone sonne*, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-du-jeudi-27-octobre-2022-8832190>.

⁴⁷ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast *Le téléphone sonne*, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

⁴⁸ Mauger B., Georges, C. (2023, 17 mars). Catherine Gueguen, pédiatre : « Que diriez-vous si votre conjoint vous enfermait dans votre chambre ? Pourquoi faisons-nous ça aux enfants ? ». *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/03/17/catherine-gueguen-pediatre-que-diriez-vous-si-votre-conjoint-vous-enfermait-dans-votre-chambre-pourquoi-faisons-nous-ca-aux-enfants_6165939_4497916.html.

En effet, cet exemple choque tellement qu'il est devenu le titre de l'interview de Catherine Guéguen au Monde sur le *time out*. Elle le reprend également lors de notre entretien avec elle :

« Si vous pleurez, si votre ami vous dit « va dans ta chambre pleurer, qu'est-ce que vous ressentiriez ? Non. Non, il n'y a pas d'âge. Donc, il n'y a pas d'âge pour les laisser pleurer. » (Entretien Catherine Gueguen).

Lorsque Didier Pleux donne l'exemple de son « *petit enfant par alliance de 11 ans qui arrive au petit déjeuner et passe devant moi sans dire bonjour, je lui dis "retourne d'où tu viens"* », il s'en sert pour illustrer, voir argumenter ses propos: « *Je crois que c'est ça, la transmission* »⁴⁹.

De même, Caroline Goldman cite souvent le cas de ses trois enfants pour expliquer comment réagir à certaines situations et Isabelle Filliozat raconte comment « *ses enfants, Adrien et Margot, ne pouvaient manger des bonbons qu'un seul jour par semaine* » pour montrer l'importance de mettre un « *cadre* », tout en précisant que « *la punition n'a pas sa place* ». Elle illustre également son livre "J'ai tout essayé" « *de nombreuses situations pratiques qui permettent au lecteur, à partir de petits exemples, d'aborder les notions importantes de l'éducation positive* »⁵⁰.

L'importance de l'expérience en tant que parent prend une dimension encore plus significative, car elle peut accorder une légitimité concrète aux intervenants, les détachant ainsi non seulement des concepts théoriques, mais les reliant à une expérience pratique. Cependant, on observe que certains acteurs s'attaquent sur les méthodes qu'ils appliquent dans la sphère privée en tant que parent, en critiquant les conséquences apparentes du mode éducatif choisi.

Ainsi, la pédopsychiatre Sophie Dechêne nous confie « *qu'en cours de psycho, on enseignait la parentalité positive. Donc c'est pour ça que j'ai énormément de mamans psychologues et de mamans institutrices [pour mes patients]* ». Elle est ainsi, dans son travail, directement confrontée aux conséquences de cette éducation qu'elle déconseille, argumentant que cette « *absence de limite* » crée « *des symptômes qui n'existaient pas avant* » et « *des catastrophes de plus en plus tôt* » dans le développement de l'enfant (Entretien Sophie Dechêne).

La psychologue Caroline Goldman qui critique ouvertement l'éducation positive raconte son utilisation du *time-out*, en donnant cet exemple :

« Elle [sa fille] m'a regardé, elle m'a dit « mais je n'ai même pas fait de bêtise ». J'ai dit oui, mais je sens que ça va arriver ! Je lui ai pris la main tranquillement, et je l'ai laissée trois minutes dans sa chambre. Et puis elle est revenue, et tout l'après-midi, elle était absolument adorable »⁵¹.

Pour la directrice générale de l'association Stop VEO Céline Quelen, cette situation est absurde et discrédite l'utilisation qui est faite du *time-out* :

⁴⁹ Rebeih A, Bertin E. (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast Le téléphone sonne, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909>

⁵⁰ Dryef Z., (2023, 26 avril). Isabelle Filliozat, le bon filon de l'éducation positive. *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/04/26/isabelle-filliozat-le-bon-filon-de-l-education-positive_6171012_4500055.html.

⁵¹ Sintès F. (Production, journaliste), Pinson M.-C. (Coordination), Stadelmann A et Dessertenne P. (Collaboration), Poitevin N. et Gratalon T. (Réalisation), Texier M. (Stagiaire). (2022). File dans ta chambre ! Une punition trop violente ? Podcast Le téléphone sonne, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-du-jeudi-27-octobre-2022-8832190>

« Elle l'a punie, la petite puce, d'avoir été joyeuse ! (...) Donc voilà ce que prône Caroline Goldman comme forme de time-out. En fait, c'est vraiment quelque chose de méthodique, de froid, d'appliqué » (entretien Céline Quelen)

La parentalité de l'expert peut donc devenir une attaque directe à sa légitimité. L'absurdité de cette situation qui décrédibilise les pratiques d'une psychologue remet en cause son expertise, mais aussi, réciproquement, le positionnement de l'expert peut déformer la vision de la parentalité qu'en ont les autres acteurs.

Marie Chetrit, auteure de "*L'éducation positive : une question d'équilibre*"⁵² met en garde contre le fait de juger les pratiques des autres. Elle précise :

« Sans doute que la personne gérant ce compte [réseau social] a trouvé dans cette application de l'éducation bienveillante, les réponses adaptées aux situations qu'elle vivait avec ses enfants. À ELLE. Mais en faire une religion, ou plutôt un intégrisme, et décréter que tout parent agissant de manière non-conforme à sa doctrine, pratique les VEO à tour de bras, je trouve cela choquant et dangereux »⁵³.

Ainsi, les exemples et l'expérience de parent semblent prendre une place très importante dans la controverse. Ils permettent à la fois d'expliquer et de justifier un point de vue, de répondre à un besoin de compréhension mais également de conseils, qui deviennent parfois un terrain de tensions inter acteurs, qui se valorisent ou dévalorisent sur la base des méthodes éducatives qu'ils appliquent dans la sphère privée.

■ Conclusion

Pour conclure, plus que sur une question de définition de l'éducation positive, ou sur ses principes fondamentaux, sur lesquels les acteurs semblent s'accorder, la controverse se polarise sous quatre angles.

Au premier abord, il peut apparaître que l'élément central de la controverse est celui de la posture parentale. Certains soutiennent que le parent doit clairement se présenter comme différent de l'enfant et qu'il peut et doit lui donner des règles, que l'enfant doit suivre même s'il ne les comprend pas ou ne les approuve pas. Ils expliquent que cela est normal étant donné que l'enfant n'est pas un « *mini-adulte* ». À l'inverse, d'autres caractérisent cette posture du terme dépréciatif d'« *adultisme* ». Ils préconisent de se placer comme guide de l'enfant, de le laisser faire les choix qu'il sait bons pour lui et de simplement le guider. Selon les détracteurs de l'éducation positive, cette seconde position discrédite les parents qui se sentent perdus. Ces mêmes détracteurs critiquent un business qui se serait mis en place sur la base de cette délégitimation des parents.

De la question de la posture parentale découle celle des limites éducatives, qui seront d'autant plus strictes que le parent est « *adultiste* ». C'est sous cet angle qu'est souvent présentée l'éducation positive dans les médias et c'est un sujet de controverse entre les acteurs : chacun promeut des limites et un cadre propre, et caricature ce que promeuvent les autres. Le time-out est un exemple central qui montre ces phénomènes : il est préconisé par certains tandis que d'autres le présentent comme une violence et caricaturent l'utilisation qu'en font ses opposants.

Il est aussi soutenu par les détracteurs de l'éducation positive que la législation contribue à la perte de légitimité des parents et à leur confusion. Des acteurs des deux « camps » critiquent ainsi le manque de précision de la loi dans la définition de ce qui constitue une violence éducative. Mais la conclusion qui en est tirée varie : elle ne

⁵² Chetrit M. (2022). *Education Positive : une question d'équilibre ? Démêler le vrai du faux de la parentalité bienveillante*. Paris : Les Éditions Solar.

⁵³ Chetrit M. / PRGR. (2019, 2 septembre), La dérive toxique de la parentalité positive. Blog Les petits ruisseaux font les grandes rivières, <https://prgr.fr/derive-toxique-parentalite-positive/>.

serait pas prise au sérieux et il persisterait donc des violences ; ou alors les parents n'oseraient plus rien imposer, créant ainsi des enfants rois. Enfin, la loi est également critiquée car elle manquerait de portée, par exemple en n'incluant pas l'école.

Il existe en effet tout un écosystème d'acteurs de la controverse, prenant part au débat, à la fois dans les médias et dans la littérature, proposant théories et pratiques éducatives. Ces derniers ont parfois été critiqués sur leur légitimité à participer. C'est ainsi qu'il se crée une tension entre les acteurs où chacun essaie de discréditer la légitimité de ses adversaires, sur la base de leur profession, de la motivation présumée financière d'auteurs d'ouvrages grand public, d'opinion quasi-politique de l'éducation ou de leur manque supposé d'expérience. Certains acteurs critiquent le manque d'exploitation d'études scientifiques dans les débats sur l'éducation, et opposent la France à l'étranger et notamment aux pays nordiques. Enfin, d'autres font appel à leur expérience concrète, au contact de parents. C'est par exemple le cas de psychologues, qui nous parlent de leurs observations cliniques, mais la frontière entre expérience parentale et expertise professionnelle est parfois fine et peut donner lieu à des critiques ou interrogations. La controverse est ainsi également présente sur le plan épistémologique : certains opposant leur expérience de terrain à ce que d'autres pourraient dire sans une telle expérience.

Il est notable que des points de vue et opinions a priori indépendants entre eux sont corrélés dans cette controverse. Le positionnement politique nous a semblé associé au positionnement dans la controverse. Ce fait est instrumentalisé par les acteurs qui qualifient leurs opposants soit de "woke" soit de réactionnaires. Nous constatons de plus une association entre positionnement épistémique et positionnement dans la controverse, les opposants à l'éducation positive ainsi que les arguments contre étant souvent basés sur l'expérience personnelle ou le bon sens. Il semblerait donc que la controverse puisse être vue dans plusieurs arènes, le positionnement de chacun étant corrélé au positionnement dans d'autres arènes.

■ Matériel et méthodes

Notre travail sur l'éducation positive est tout d'abord le fruit d'une étude bibliographique à partir de supports variés, fournis par nos professeurs encadrants, qui nous ont permis de cerner les enjeux et les acteurs de cette controverse. La lecture des articles de presse, des interviews, des podcasts ou encore des sites internet des différents spécialistes nous a éclairé sur la diversité des points de vue sur l'éducation de l'enfant, et de voir ressortir certains points essentiels du débat comme les Violences Éducatives Ordinaires (VEO), l'importance ou non de poser un cadre avec des limites bien définies ou encore le très médiatisé time-out. Elle nous a également permis de comprendre l'évolution des points

La lecture des articles scientifiques nous a permis de comprendre les fondements des différentes théories et modes d'éducation, dans les neurosciences cognitives et affectives, ainsi que l'importance du développement du cerveau. Une étude quantitative ciblée sur la presse nationale a été conduite par la consultation de la base de données Europresse. La première équation de recherche a permis de cerner les termes couramment employés dans la controverse et d'établir une chronologie du terme éducation positive (Figure 1 ci-dessus). La seconde équation de recherche intègre ces termes pour avoir un corpus le plus global et nous a permis d'obtenir la cartographie des termes reliés à la controverse via Cortext (Figure 2 ci-dessus). A noter que les sources contenant le terme "chien" ont été exclues du corpus, une importante quantité d'articles s'intéressant à l'éducation positive appliquée au monde canin, hors de notre sujet.

- (« éducation positive » | « éducation bienveillante »)!chien

- éducation & (« éducation positive » | « éducation bienveillante » | « Isabelle Filliozat » | « violence éducative » | « violences éducatives » | « parentalité positive » | « Catherine Gueguen » | « Caroline Goldman » | « burn out parental » | « time out »)!chien

Nous avons également mené une analyse quantitative des études scientifiques sur le sujet de l'éducation positive à l'aide du logiciel IRaMuTeQ, afin de nous assurer que notre travail couvre les domaines documentés dans la littérature scientifique. Pour ce faire, et dans la mesure où la majorité des papiers de recherche est en anglais (pour plus de visibilité), nous avons décidé d'analyser un corpus de document scientifique en anglais prélevé via Cortext. Les résultats, sous la forme d'un nuage de mots (Figure 3), mettent en avant les mots éducation, positivité, école, bien-être, enfant, apprentissage. Cette analyse place la notion de bien-être comme une notion clef dans la recherche sur l'éducation positive et conforte notre approche. Elle laisse suggérer cependant que toutes les thématiques reliées à l'éducation positive que nous avons identifiées ne sont pas traitées avec la même profondeur dans la recherche scientifique. Par exemple, le terme de violence n'est pas directement présent.

Dans le même temps, nous avons également pu échanger avec trois acteurs médiatisés de la controverse (un quatrième entretien prévu avec une des figures importantes de la controverse n'a finalement pas eu lieu). Notre objectif était d'interroger des acteurs qui reflètent les différents points de vue de la sphère médiatique, tant sur le mode d'éducation prôné que sur la formation et la cible de l'action. Nous avons ainsi pensé qu'il n'était pas pertinent d'interroger des parents ni des coach en éducation positive puisqu'ils ne participent pas publiquement au débat.

Céline Quelen, directrice générale de l'association Stop VEO et impliquée dans la rédaction de la loi contre les violences éducatives ordinaires de 2019.

Sophie Dechêne, pédopsychiatre, médecin-responsable de l'équipe mobile de crise du Hainaut en Belgique.

Catherine Gueguen, pédiatre, co-responsable du DU (Diplôme Universitaire) d'accompagnement à la parentalité de la Sorbonne et auteure de nombreux livres sur le sujet de l'éducation.

Certains acteurs nous ont fourni de nombreux documents et rapports scientifiques qui sont venus compléter notre corpus de documents. Notre étude, ayant été réalisée sur un laps de temps réduit (3 mois), aurait gagné à être enrichie par des entretiens plus nombreux.

■ Références

■ Articles de presse généraliste / presse professionnelle

AFP, Le Parisien (2019, 2 juillet). La « loi anti-fessée » définitivement adoptée en France.. *Le Parisien*. Disponible sur <https://www.leparisien.fr/societe/la-loi-anti-fessee-definitivement-adoptee-en-france-02-07-2019-8108310.php>. [Consulté le 08/11/2023]

Coquaz V. (2023, 19 juillet). L'éducation positive en débat : Isabelle Filliozat, qui défend cette approche, s'appuie-t-elle vraiment sur la science ? *Libération*. Disponible sur https://www.liberation.fr/checknews/leducation-positive-en-debat-isabelle-filliozat-sappuie-t-elle-vraiment-sur-les-neurosciences-20230718_PY5UZ5RLSZHHJLHB3TFVEKROWU/. [Consulté le 08/11/2023]

Dryef Z., (2023, 26 avril). Isabelle Filliozat, le bon filon de l'éducation positive. *Le Monde*. Disponible sur https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2023/04/26/isabelle-filliozat-le-bon-filon-de-l-education-positive_6171012_4500055.html. [Consulté le 23/11/2023]

Marcelli D., Mikolajczak M., Roskam I., Dechêne S. et al. (2022, 28 octobre). Tribune. La dérive de la parentalité "exclusivement" positive doit être dénoncée. *Le Figaro*. Disponible sur <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/contre-l-education-exclusivement-positive-defendons-une-parentalite-alliant-fermete-et-bienveillance-20221028>. [Consulté le 15/11/2023]

Mauger B., Georges, C. (2023, 17 mars). Catherine Gueguen, pédiatre : « Que diriez-vous si votre conjoint vous enfermait dans votre chambre ? Pourquoi faisons-nous ça aux enfants ? ». *Le Monde*. Disponible sur https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/03/17/catherine-gueguen-pediatre-que-diriez-vous-si-votre-conjoint-vous-enfermait-dans-votre-chambre-pourquoi-faisons-nous-ca-aux-enfants_6165939_4497916.html. [Consulté le 15/11/2023]

Mauger B. (2023, 15 février). Caroline Goldman, psychologue : « J'ai vu arriver dans mon cabinet des parents sains et structurés, victimes de désinformation sur la parentalité positive ». *Le Monde*. Disponible sur https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2023/02/15/caroline-goldman-psychologue-j-ai-vu-arriver-dans-mon-cabinet-des-parents-sains-et-structures-victimes-de-desinformation-sur-la-parentalite-positive_6161957_4497916.html. [Consulté le 30/11/2023]

Vesperini P. (2023, 18 février). Punir un enfant en l'isolant dans sa chambre est « très efficace pour le "dresser", pas pour l'éduquer ». *Le Monde*. Disponible sur https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/18/le-retrait-d-amour-institue-par-l-exclusion-est-tres-efficace-pour-dresser-un-enfant-pas-pour-l-eduquer_6162363_3232.html. [Consulté le 06/12/2023]

■ Article de revue scientifique

Coum, Daniel. (2019), « Éducation positive : fabriquer de l'obéissance ou de la subjectivité ? » *Spirale*, vol. 91, n° 3, p. 46-60. *Cairn.info*, <https://doi.org/10.3917/spi.091.0046>

Goldman C., (2022). Critique de l'éducation positive / bienveillante. *Le Carnet PSY*, 256.8, 7–12. <https://doi.org/10.3917/lcp.256.0007>

Guéguen, C. (2017). Le cerveau de l'enfant. L'école des parents, 622, 40-43. <https://www.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2017-1-page-40.htm>

Kok, Rianne, et al. (2015) « Normal Variation in Early Parental Sensitivity Predicts Child Structural Brain Development ». *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 54, n° 10, p. 824-831.e1. *PubMed*, <https://doi.org/10.1016/j.jaac.2015.07.009>

Ornaghi, Veronica, et al. (2020), « Empathy in Toddlers: The Role of Emotion Regulation, Language Ability, and Maternal Emotion Socialization Style ». *Frontiers in Psychology*, vol. 11, p. 586862. *PubMed*, <https://doi.org/10.3389/fpsyg.2020.586862>

Palmer, M., et al., (2022) Violences Éducatives Ordinaires et Accompagnement à La Parentalité : Enjeux Actuels, Dispositifs Existants et Perspectives. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 70.7, 380–89, <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2021.12.003>

Readdick, C., and Paula C., (2000). Young Children's Perceptions of Time Out. *Journal of Research in Childhood Education*, 15, 81–87 < <https://doi.org/10.1080/02568540009594777> >

Rifkin-Graboi, A., et al. (2015) « Maternal Sensitivity, Infant Limbic Structure Volume and Functional Connectivity: A Preliminary Study ». *Translational Psychiatry*, vol. 5, n° 10, p. e668. *PubMed*, <https://doi.org/10.1038/tp.2015.133>.

▪ Ouvrages

Chetrit M. (2022). *Education Positive : une question d'équilibre ? Démêler le vrai du faux de la parentalité bienveillante*. Paris : Les Éditions Solar.

Filliozat I. (2019). *J'ai Tout Essayé. Opposition, pleurs et crises de rage : traverser la période de 1 à 5 ans*. Paris : Editions Marabout.

▪ Chapitres d'ouvrage

Martin C. (2022). Parentalité positive. In Poutrin I., Luset E. (dir.). *Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir* (p. 561–64). Paris.: Presses Universitaires de France, Hors collection., <https://doi.org/10.3917/puf.poutr.2022.01.0561>

▪ Littérature grise

Lamboy B., Arwidson P., du Roscoät E., Fréry N., Lecrique J.-M., Shankland R., Tessier D., Williamson M.-O. (2022) Les compétences psychosociales : un référentiel pour un déploiement auprès des enfants et des jeunes. Synthèse de l'état des connaissances scientifiques et théoriques réalisé en 2021. Santé publique France, Collection : État des connaissances, 37 p. Disponible sur <https://www.santepubliquefrance.fr/import/les-competences-psychosociales-un-referentiel-pour-un-deploiement-aupres-des-enfants-et-des-jeunes.-synthese-de-l-etat-des-connaissances-scientif>. [Consulté le 15/11/2023]

Petit M., Députée. (2018, 21 novembre). Rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de Mme Maud Petit et plusieurs de ses collègues relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires (1331). Rapport n°1414. Assemblée Nationale, 15e législature. Disponible sur https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/l15b1414_rapport_fond#. [Consulté le 08/11/2023]

▪ Site Web / Blog

Chetrit M. / PRGR. (2019, 2 septembre), La dérive toxique de la parentalité positive. Blog *Les petits ruisseaux font les grandes rivières*. Disponible sur <https://prgr.fr/derive-toxique-parentalite-positive/>. [Consulté le 15/11/2023]

Hygiène, Groupe Médecine &. (Juin 2023) « Éducation: zoom sur le «time out» ». Éducation: zoom sur le «time out» - Planète sante, <https://www.planetesante.ch/Magazine/Bebes-enfants-et-adolescents/Etre-parent/Education-zoom-sur-le-time-out>. [Consulté le 28/11/2023]

Unicef, (15 septembre 2014), Hidden in Plain Sight | UNICEF., <https://www.unicef.org/reports/hidden-plain-sight>. [Consulté le 15/12/2023]

▪ Podcasts, vidéos

Rebeih A. (Production), Bertin E. (Réalisation). (2023). Qu'est-ce que l'éducation positive ? Série « Quels parents sommes-nous ? L'éducation positive en question ». Podcast *Le téléphone sonne*. Diffusion le 13 décembre 2023, durée : 39 min. Disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/les-conferences-de-france-inter/qu-est-ce-que-l-education-positive-8095909> [Consulté le 06/12/2023]

Salamé L. (Production). (2023). Caroline Goldman : "On raconte une très belle histoire sur la parentalité qui est tout à fait peu réaliste". Podcast *L'invité de 7h50*, France Inter, diffusion le 20 avril 2023, durée : 11min. Disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-7h50/l-invite-de-7h50-du-jeudi-20-avril-2023-8959807>. [Consulté le 06/12/2023]

Saltel D. (Création), Forest A. (Musiques originales et mix), Rives M. (Illustration). (2021). Comment renoncer à être un parent parfait (2/2), Podcast *Vivons heureux avant la fin du monde*, numéro 6. Production ARTE Radio, mise en ligne le 24 mars 2021, durée 42 mn. Disponible sur <https://www.arteradio.com/son/61666027/comment-renoncer-etre-un-parent-parfait-2-2> [Consulté le 30/11/2023]

Sintes F. (Production, journaliste), Pinson M.-C. (Coordination), Stadelmann A et Dessertenne P. (Collaboration), Poitevin N. et Gratalon T. (Réalisation), Texier M. (Stagiaire). (2022). File dans ta chambre ! Une punition trop violente ? Podcast *Le téléphone sonne*. Diffusion le 27 octobre 2022, durée : 38 min. Disponible sur <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-du-jeudi-27-octobre-2022-8832190>. [Consulté le 13/12/2023]

Crédit photos de couverture :

August de Richelieu (2020). Père parlant à son fils. Pexels. CC. Consulté le 13/13/2023 <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/pere-parlant-a-son-fils-4260102/>

Hannah Nelson (2018). Homme portant son fils sur les épaules. Pexels. CC. Consulté le 13/13/2023 <https://www.pexels.com/fr-fr/photo/homme-portant-son-fils-sur-les-epaules-1456951/>